

DÉNOMBREMENT DU SANS-ABRISME & DE L'ABSENCE DE CHEZ-SOI

RAPPORT LOCAL
LIÈGE
MARS 2021

KU LEUVEN

LUCAS



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale.
Steunpunt tot bestrijding van armoede,
betaansonzekerheid en sociale uitsluiting.
Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung.



Fondation
Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

Colophon

Dénombrement du sans-abrisme & de l'absence de chez-soi – Rapport local Liège

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21

1000 Bruxelles

Coordination

Prof. Dr. Koen Hermans, LUCAS, Centrum voor Zorgonderzoek en Consultancy – KULeuven

Auteur

Patrick Italiano, Centre d'Etude de l'Opinion (CLEO), Université de Liège

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin

Françoise Pissart, Directrice

Caroline George, Coordinatrice de projet senior

Nathalie Troupée, Project & Knowledge manager

Dépôt légal D/2848/2021/08

Numéro de référence 3772

Mars 2021

Avec le soutien de la Loterie Nationale

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 6 |
| 1. Mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi..... | 7 |
| 2. Le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège..... | 8 |
| CHAPITRE 1 : LA MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT | 10 |
| 1. Cadre scientifique du dénombrement – les méthodes existantes | 10 |
| 2. La méthode choisie pour l'étude quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT) | 11 |
| 2.1 Pourquoi dénombrer ? | 11 |
| 2.2 Qui compte-t-on ? | 11 |
| 2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ? | 13 |
| 2.4 Comment compte-t-on ? | 13 |
| 2.5 Préparation du dénombrement à Liège | 15 |
| CHAPITRE 2 : LES RESULTATS QUANTITATIFS..... | 20 |
| Préambule | 20 |
| 1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi | 20 |
| 1.1 Les personnes dans l'espace public..... | 21 |
| 1.2 Les personnes en hébergement d'urgence | 21 |
| 1.3 Les personnes en foyer d'hébergement..... | 22 |
| 1.4 Les personnes en institution | 22 |
| 1.5 Les personnes en logement inadéquat | 23 |
| 1.6 Les personnes hébergées provisoirement chez des parents ou amis..... | 23 |
| 1.7 Les personnes menacées d'expulsion | 24 |
| 1.8 Les situations de logement au cours des 15 derniers jours | 24 |
| 1.9 Quelques situations de logement au cours des 15 derniers jours en fonction de la catégorie ETHOS LIGHT de la nuit précédente | 25 |
| 2. Les profils..... | 27 |
| 2.1 Age et genre | 27 |
| 2.2 Nationalité et lieu de naissance | 28 |
| 2.3 Sources de revenus | 30 |
| 2.4 Composition du noyau familial..... | 32 |
| 2.5 Santé..... | 33 |
| 2.6 Passé institutionnel | 33 |
| 2.7 Le soutien du CPAS | 34 |
| 3. Origine et durée de l'absence de logement | 36 |

| | |
|---|----|
| 3.1. Origine de la perte de logement | 36 |
| 3.2. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi | 37 |
| CHAPITRE 3 : FOCUS SUR QUELQUES GROUPES CIBLES..... | 39 |
| 1. Le public « Housing First »..... | 39 |
| 2. Les consommateurs (alcool ou drogues)..... | 42 |
| 3. Les jeunes (moins de 25 ans)..... | 44 |
| 4. Les femmes..... | 47 |
| CHAPITRE 4 : LE DÉNOMBREMENT EN RUE | 50 |
| 1.1 L'expérience de 2019 | 50 |
| 1.2 Les conditions restrictives de 2020 | 50 |
| 1.3 Les résultats du comptage en rue du 28/10/2020 | 51 |
| 1.4 Chiffres complémentaires | 51 |
| 1.5 Evaluation | 52 |
| CHAPITRE 5 : FEEDBACK SUR LE DÉNOMBREMENT | 53 |
| 1. Le processus | 53 |
| 2. Le contexte sanitaire | 53 |
| 3. Les résultats..... | 54 |
| CONCLUSION | 55 |
| 1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège..... | 55 |
| 2. Les profils des personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège | 56 |
| 3. Enseignements à tirer..... | 57 |
| RÉFÉRENCES | 59 |
| ANNEXE 1 : LA TYPOLOGIE ETHOS..... | 60 |
| ANNEXE 2 : LA TYPOLOGIE ETHOS LIGHT | 61 |

Liste des tableaux

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 1. | Nombre de questionnaires remplis par les différentes organisations | 17 |
| Tableau 2. | Situation de logement la nuit du 28 octobre 2020 | 21 |
| Tableau 3. | Nombre d'adultes et enfants en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020 | 22 |
| Tableau 4. | Nombre d'adultes en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020 | 22 |
| Tableau 5. | Nombre d'adultes en logement inadéquat la nuit du 28 octobre 2020 | 23 |
| Tableau 6. | Nombre d'adultes en logement inadéquat (situation détaillée) la nuit du 28 octobre 2020 | 23 |
| Tableau 7. | Nombre d'adultes hébergés chez des parents ou amis la nuit du 28 octobre 2020 | 24 |
| Tableau 8. | Situations de logement vécues au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020 | 25 |
| Tableau 9. | Personnes ayant dormi en rue au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020 | 26 |
| Tableau 10. | Personnes ayant dormi chez des amis/parents au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020 | 26 |
| Tableau 11. | Personnes ayant dormi en squat au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020 | 27 |
| Tableau 12. | Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 27 |
| Tableau 13. | Age des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 28 |
| Tableau 14. | Age moyen des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 28 |
| Tableau 15. | Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 29 |
| Tableau 16. | Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non-belges le 29 octobre | 29 |
| Tableau 17. | Type de document de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non-belges le 29 octobre 2020 | 30 |
| Tableau 18. | Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 30 |
| Tableau 19. | Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie - nombres | 31 |
| Tableau 20. | Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie - pourcentages | 31 |
| Tableau 21. | Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 32 |
| Tableau 22. | Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie | 32 |
| Tableau 23. | Santé des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 33 |
| Tableau 24. | Passé institutionnel des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 33 |
| Tableau 25. | Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 recevant une aide d'un CPAS | 34 |
| Tableau 26. | Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 en adresse de référence | 35 |

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 27. | Origine de la perte de logement des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 36 |
| Tableau 28. | Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 37 |
| Tableau 29. | Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, répartition par catégorie | 37 |
| Tableau 30. | Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 40 |
| Tableau 31. | Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par catégorie | 40 |
| Tableau 32. | Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par genre | 41 |
| Tableau 33. | Age du public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 41 |
| Tableau 34. | Services en contact avec le public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 42 |
| Tableau 35. | Public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 42 |
| Tableau 36. | Durée du sans-abrisme du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 43 |
| Tableau 37. | Nationalité du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 43 |
| Tableau 38. | Services en contact avec le public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 44 |
| Tableau 39. | Jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 44 |
| Tableau 40. | Situation de logement des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 45 |
| Tableau 41. | Situation de logement détaillée des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 45 |
| Tableau 42. | Origine de la perte de logement des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 46 |
| Tableau 43. | Durée du sans-abrisme des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 46 |
| Tableau 44. | Services en contact avec les jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 47 |
| Tableau 45. | Origine de la perte de logement des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 47 |
| Tableau 46. | Santé des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 48 |
| Tableau 47. | Passé institutionnel des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 48 |
| Tableau 48. | Présence d'enfants avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 48 |
| Tableau 49. | Ressources des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 49 |
| Tableau 50. | Services en contact avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 | 49 |

INTRODUCTION

Les statistiques existantes montrent que le sans-abrisme et l'absence de chez-soi augmentent dans à peu près tous les pays d'Europe. En Belgique, on manque actuellement de données qui permettent d'objectiver cette évolution. Des chiffres clairs, concernant aussi bien l'ampleur du phénomène que le profil type du public cible, sont nécessaires afin d'élaborer une stratégie effective de lutte contre le sans-abrisme et l'absence de chez-soi. Le nombre de personnes dormant à la rue, le nombre de personnes sans-abri chroniques, le passé en institution de jeunes adultes sans-abri... sont autant de données cruciales sur lesquelles se baser pour prendre des mesures adéquates et efficaces.

Cette recherche s'appuie sur les acquis de l'étude MEHOBEL, dans laquelle des chercheurs des centres de recherche LUCAS et HIVA de la KULeuven ainsi que de l'ULiège ont mis au point des stratégies de mesure et de suivi du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi. La recherche MEHOBEL recommande les dénombrements ponctuels nationaux (Demaerschalk et al, 2018). Cette méthode a été mise en œuvre pour la première fois en Belgique lors du recensement de Louvain (Demaerschalk et al, 2020) en février 2020. En octobre 2020, nous avons commencé à utiliser cette méthode de comptage dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Liège et Arlon, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin. LUCAS, Centre de recherche et de conseil social de la KULeuven, et l'ULiège ont, à la demande de la Fondation Roi Baudouin et en collaboration avec les autorités locales, services, institutions, associations, et bénévoles, compté les personnes en situation de sans-abrisme ou absence de chez-soi dans la province du Limbourg et dans les villes de Gand, Arlon et Liège. Au moyen de ces dénombrements pilotes, les initiateurs du projet espèrent donner une impulsion à la généralisation des dénombrements de la population sans-abri et sans chez-soi en Belgique.

Le jour du dénombrement choisi a été le 29 octobre, en référence à la situation vécue par les personnes la nuit du 28 au 29 octobre 2020. Le présent rapport contient les résultats du dénombrement à Liège.

La Ville de Liège compte un réseau partenarial dense de prise en charge du sans-abrisme, au centre duquel on trouve notamment le relais social et le Plan de Cohésion sociale, qui ont été des pierres angulaires du dénombrement à Liège. Le Plan de Cohésion sociale, par ailleurs déjà impliqué dans le projet européen URBACT ROOF a de ce fait spontanément pris en charge la coordination du projet. Le Relais Social du Pays de Liège, un des deux premiers créés en Région wallonne, était naturellement en position d'assurer la participation de tous ses partenaires. Le réseau de tous les acteurs locaux actifs dans le soutien aux sans-abri et mal logés ou en contact avec eux s'est donc mobilisé pour la réalisation d'un dénombrement le plus rigoureux et complet possible, dans des conditions particulièrement difficiles. Il faut les en remercier chaleureusement. C'est le résultat de cet effort qui est présenté ici.

1. Mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi

Le sans-abrisme et absence de chez-soi est l'une des formes les plus extrêmes d'exclusion sociale. Il s'agit d'un problème complexe qui nécessite des actions des acteurs de l'aide sociale, du logement et de la santé. Sur le plan juridique, il y a deux sources importantes en Belgique qui définissent le sans-abrisme.

1. L'Arrêté royal du 21 septembre 2004 contient une définition visant l'octroi par le CPAS d'une prime d'installation à certaines personnes qui ne sont plus sans-abri. Le sans-abrisme y est défini comme :

La personne qui ne dispose pas de son logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement soit mis à sa disposition

Cela concerne des personnes qui résident dans des maisons d'accueil, en rue ou dans divers lieux publics qui ne sont pas destinés à cela (par exemple une gare), ainsi que des personnes qui sont temporairement hébergées par un particulier dans le but de les aider pendant la période où elles ne disposent pas encore d'un lieu pour vivre.

2. Dans la circulaire du 26 octobre 2006 concernant la loi modifiant la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale afin d'encourager l'effort d'intégration des personnes sans-abri consenti par un centre public d'action sociale, une personne sans-abri est définie comme :

La personne qui ne dispose pas d'un logement, qui n'est pas en mesure de l'obtenir par ses propres moyens et qui n'a dès lors pas de lieu de résidence, ou qui réside temporairement dans une maison d'accueil en attendant qu'un logement personnel soit mis à sa disposition. Sont également visées les personnes qui sont hébergées provisoirement par un particulier en vue de leur porter secours de manière transitoire et passagère, en attendant qu'elles disposent d'un logement.

En Belgique, une première étape a été franchie dans ce sens le 12 mai 2014 avec l'accord de coopération sur le sans-abrisme et absence de chez-soi¹. Cet accord définit les responsabilités de l'État fédéral, des communautés et des régions dans la lutte contre le sans-abrisme et absence de chez-soi. Cet accord reprend la même définition que la circulaire du 26 octobre, mais parle de « sans-abrisme et absence de chez-soi » et plus seulement de « sans-abrisme ». L'accord de coopération a pris pour base, dès cette époque, la typologie ETHOS comme définition-cadre du sans-abrisme et absence de chez-soi. La typologie ETHOS, à l'origine, distingue quatre formes d'exclusion du logement : le sans-abrisme, l'absence de logement², le logement précaire et le logement inadéquat. Parmi celles-ci, on distingue un certain nombre de sous-catégories.

1 Nous avons fait le choix dans ce rapport d'utiliser la même terminologie 'sans-abrisme et absence de chez-soi' que celle utilisée au sein de cet accord de coopération sur le sans-abrisme et l'absence de chez-soi.

2 L'usage, en français, est moins bien établi quant à la terminologie qui distingue clairement en anglais 'roofless' de 'homeless', ou en néerlandais 'dakloos' de 'thuisloos'. Au sens strict, 'sans-abri' désigne la personne sans toit, qui dort dans l'espace public, et 'sans-logement' désigne les personnes qui n'ont pas de logement mais néanmoins dorment sous un toit.

Il n'existe actuellement que peu de chiffres sur l'ampleur du sans-abrisme et absence de chez-soi en Belgique. Pourtant, le recours à des données fiables est essentiel pour élaborer un plan d'action pour lutter contre cette problématique. L'exercice pionnier « Nulmeting » de Meys & Hermans (2014) a désormais déjà quelques années et a dénombré, en Flandre, les utilisateurs des abris de nuit, des maisons d'accueil, des logements accompagnés et des logements de transit, ainsi les personnes et ménages menacés d'expulsion. A Bruxelles, La Strada (aujourd'hui Bruss'help) organise un dénombrement bisannuel depuis 2008. Et en Wallonie, l'IWEPS a entrepris l'harmonisation des données collectées par les 7 relais sociaux. La recherche fédérale MEHOBEL, qui regroupait des chercheurs des trois régions (KULeuven, Université de Liège et La Strada de Bruxelles), a développé conjointement une stratégie commune de monitoring du sans-abrisme et absence de chez-soi en Belgique (Demaerschalk et al, 2018). Plus récemment, le centre de recherche LUCAS de la KULeuven, en collaboration avec la Ville de Louvain, a piloté un premier dénombrement des personnes sans-abri ou sans chez-soi dans cette ville au début de 2020. Grâce à l'initiative et au soutien de la Fondation Roi Baudouin, à partir des résultats de MEHOBEL, une méthodologie commune a été développée dans le détail pour organiser les dénombrements à Liège, Gand, Arlon ainsi que dans la province du Limbourg.

La base conceptuelle retenue par les chercheurs pour mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi reste la typologie ETHOS, en l'occurrence sa version ETHOS LIGHT. **Dans la section 2.2.1, les différentes catégories de la typologie ETHOS sont explicitées plus en détail.**

Il s'agit d'une version réduite d'ETHOS, comprenant 6 catégories de situations de logement. ETHOS LIGHT a été spécialement conçue pour la collecte des données sur le sans-abrisme et absence de chez-soi. La version light reprend les catégories de personnes sans-abri et sans chez-soi les plus souvent identifiées (catégories 1 à 3), mais présente aussi comme valeur ajoutée la prise en compte explicite des catégories 4, 5 et 6, moins visibles. La catégorie 4 comprend les personnes sortant d'institution mais qui y restent plus longtemps que nécessaire par manque de solution de logement, ou qui quittent l'institution sans solution de logement. La catégorie 5 regroupe les personnes qui séjournent dans un logement non conventionnel (c'est-à-dire tout ce qui peut servir d'abri sans être un logement adéquat : squat, garage, campement, caravane,...) La catégorie 6 est celle des personnes qui vivent temporairement hébergées dans leur famille ou chez des amis. La littérature scientifique internationale accorde une attention croissante à cette situation de logement, que l'on appelle aussi le sans-abrisme "caché". Suite aux conclusions de MEHOBEL, les chercheurs ont pris l'initiative de compléter la typologie ETHOS LIGHT avec une catégorie supplémentaire : les personnes sous menace d'expulsion imminente de leur domicile. Cette catégorie est incluse dans la définition générale d'ETHOS, mais n'est pas reprise en tant que telle dans la typologie ETHOS LIGHT.

2. Le dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège

La demande pour une objectivation du nombre de personnes sans-abri à Liège revient de manière récurrente depuis plusieurs années. La fréquentation des foyers d'hébergement (ETHOS 2 et 3 – abris de nuit et maisons d'accueil) est connue via les rapports de ces structures et leur collaboration avec le Relais Social du Pays de Liège, mais les autres catégories sont jusqu'ici moins bien cernées. A l'automne 2019, la Ville de Liège a demandé que soit menée, en collaboration avec le plan de prévention et la police, un dénombrement en rue. Cet exercice, organisé en s'inspirant de la

méthodologie bruxelloise de Bruss'help, a permis un premier comptage ponctuel de toutes les personnes ayant dormi dans l'espace public, dans le centre-ville de Liège, une nuit de novembre 2019. Les données des structures d'urgence pour la nuit en question ont complété le relevé, de telle sorte que pour cette première tentative, les statistiques habituelles des catégories de la typologie ETHOS 2 et 3 ont pu être complétées par une évaluation du nombre de « rough sleepers », ceux qui passent la nuit dehors ou dans des espaces publics.

Pendant la même période, en 2019, la Ville de Liège s'est aussi associée au programme européen URBACT-ROOF (dont fait aussi partie la Ville de Gand) qui vise à faire un bond qualitatif significatif en matière de prise en charge du sans-abrisme. Ce projet international a fixé pour les villes participantes un premier objectif, préalable au développement de politiques adéquates, consistant en une évaluation des données existantes sur le sans-abrisme local, suivi par une amélioration de ces données là où les lacunes sont constatées. Cet exercice initial a été organisé de manière participative, en regroupant autour de ces diagnostics le plus possible d'acteurs locaux concernés de près ou de loin par le sans-abrisme et absence de chez-soi. Les constats partagés à ce stade ont mis en évidence, entre autres, la nécessité de mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif des personnes sans-abri ou sans chez-soi, y compris ceux des catégories ETHOS « cachées ». L'impulsion proposée par la Fondation Roi Baudouin pour la diffusion d'une méthodologie commune partout en Belgique, sur base de MEHOBEL, est donc tombée parfaitement à temps pour le processus en cours sous l'égide d'URBACT ROOF.

L'encadrement scientifique du dénombrement, assuré en Flandre par le centre LUCAS de la KULeuven et en Wallonie par le Centre d'Etude de l'Opinion de l'Université de Liège, a donc proposé aux villes s'inscrivant dans le projet de la Fondation Roi Baudouin une méthode inspirée des best practices au niveau international, en l'occurrence ce que nous appellerons le « modèle danois ».

Pour référence, le Danemark organise un dénombrement national tous les dix ans. La responsabilité de ce comptage est confiée à un institut de recherche. La coordination prend place au niveau communal, mais l'analyse des données revient aux chercheurs.

Cette méthode vise non seulement à établir le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi, mais aussi à récolter sur chacune d'entre elles un minimum d'informations pour en dresser un profil. Ceci se fait à partir d'une fiche-questionnaire, dont une première ébauche a pu être testée par le LUCAS-KUL dans la ville de Louvain en février 2020.

Au niveau local, il nécessite la mobilisation et la coopération aussi large que possible, de tous les acteurs en contact avec des personnes sans-abri ou sans chez-soi, que ce soit par vocation (services dédiés à ce public) ou par proximité (services généralistes susceptibles d'avoir des sans-abri ou sans chez-soi parmi leurs bénéficiaires (p. ex. maisons médicales, hôpitaux,...)). Le succès de la méthode dépend donc de la volonté de tous les services et associations de collaborer activement à l'opération, ponctuelle, de dénombrement.

CHAPITRE 1 : LA MÉTHODE DE DÉNOMBREMENT

L'objectif central de ce projet est d'organiser un dénombrement des personnes sans-abri ou sans chez-soi dans la ville. Il s'organise autour de deux questions de recherche:

- 1) Quel est le nombre de personnes sans-abri ou sans chez-soi à Liège et comment se répartissent-elles parmi les situations de vie distinguées par la typologie ETHOS LIGHT ?
- 2) Quel est le profil des personnes sans-abri ou sans chez-soi à Liège ?

On tentera de répondre à ces questions via une méthodologie essentiellement quantitative, à partir de laquelle des interprétations plus qualitatives éventuelles seront faites sur base des connaissances de terrain des participants.

1. Cadre scientifique du dénombrement – les méthodes existantes

La mesure du sans-abrisme et absence de chez-soi est une tâche complexe. MEHOBEL a fait le point sur les différentes méthodes de mesure existantes.

Une de ces méthodes est le comptage ponctuel des personnes sans-abri et sans chez-soi (PIT – Point-In-Time count). A un moment précis (dont la durée peut être un jour, une semaine,...), **un comptage est organisé dans un espace géographiquement délimité**. Ces mesures peuvent se limiter au simple comptage (par ex. : comptages en rue) ou utiliser un bref questionnaire qui reprend quelques caractéristiques du profil des personnes dénombrées. Le dénombrement de Bruxelles, organisé par Bruss'help correspond plutôt à la première approche. Le recensement danois est un exemple de la deuxième variante.

Une deuxième méthode consiste à **enregistrer les utilisateurs des services destinés aux personnes sans-abri** (abris de nuit, accueils de jour, maisons d'accueil, etc.). L'avantage est qu'il y a une collecte continue de données. L'inconvénient principal est que cette méthode ne porte que sur les utilisateurs de services spécifiques pour les sans-abri. Un autre inconvénient connu est ce que la littérature scientifique appelle le "paradoxe des statistiques sur les services" : plus il y a de services dans une région donnée, plus le nombre de personnes susceptibles d'être comptées est élevé. Pour certains services, le dénombrement coïncidera toujours et uniquement avec la capacité d'accueil.

Une troisième méthode est techniquement plus sophistiquée : relier **différentes bases de données administratives et systèmes d'enregistrement, pour repérer et suivre les trajectoires des personnes sans-abri ou sans chez-soi**. On peut se baser, par exemple, sur les enregistrements via le CPAS à la Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale. Cette méthode est scientifiquement la plus prometteuse, mais fournit des données moins utiles pour les villes qui souhaitent mettre en œuvre une politique de réduction du sans-abrisme et absence de chez-soi à court terme. En outre, ces systèmes n'incluent que celles et ceux qui sont identifiés comme sans-abri ou sans chez-soi dans les CPAS.

2. La méthode choisie pour l'étude quantitative : le dénombrement ponctuel (PIT)

La méthode de dénombrement utilisée ici correspond à la première citée et s'inspire de l'exemple danois. La méthode danoise suppose une collaboration intensive entre tous les services qui entrent en contact avec les personnes sans domicile. Au Danemark, elle s'étend sur une semaine déterminée dans l'année, au cours de laquelle un court questionnaire est complété pour chaque personne en situation de logement précaire. Les avantages de cette méthode sont les suivants :

1. on relève des caractéristiques de profil socio-économico-sanitaire, ce qui permet de développer une politique mieux ciblée,
2. on prend en compte aussi le sans-abrisme "caché" (les personnes qui séjournent temporairement chez des amis/famille ou dans des logements non conventionnels),
3. le dénombrement impliquant une coopération intensive entre tous les services concernés dans la ville, une dynamique pour une approche concertée du problème se crée,
4. sont impliqués non seulement les services dédiés aux sans-abri, mais aussi d'autres services et organisations généralistes comme les services de proximité à bas seuil, les services de quartier, les services de première ligne et différentes institutions.

Nous allons ici décrire brièvement la méthode de comptage mise en œuvre à Liège, sa raison d'être, sa portée, son public et son déroulement.

2.1 Pourquoi dénombrer ?

Un dénombrement permet de cartographier à un moment donné la population totale des personnes en situation de logement très précaire. Une définition très large de la situation de logement précaire est utilisée, allant des personnes en abri de nuit aux personnes sortant d'institutions, aux personnes sous menace d'expulsion imminente, et aux personnes qui, par nécessité, séjournent chez des parents ou des amis ou dans une caravane, une tente, un garage, etc. En documentant également les profils socio-économico-sanitaires, on obtient un aperçu des caractéristiques de ces groupes, qui permettra une politique mieux calibrée pour lutter efficacement contre le sans-abrisme et absence de chez-soi.

2.2 Qui compte-t-on ?

2.2.1 Situation de logement précaire

La situation de logement précaire se définit en référence à la typologie ETHOS LIGHT (Typologie européenne du sans-abrisme et de l'exclusion du logement). Le sans-abrisme y est divisé en six catégories. La menace d'expulsion est ajoutée comme une septième catégorie suite aux conclusions de MEHOBEL qui a jugé utile de reprendre cette catégorie d'ETHOS et de l'annexer à la version internationale d'ETHOS LIGHT. Les catégories ETHOS LIGHT (+ expulsion imminente) sont détaillées ci-dessous.

Il est demandé à tous les services participant au dénombrement de repérer parmi leur public toutes les personnes dont ils savent qu'elles entrent dans une de ces catégories et de les inclure dans le comptage.

Les personnes qui se trouvent dans l'une des catégories suivantes de situation précaire de logement sont comptabilisées.

1. **Dans l'espace public.** Personnes qui vivent dans l'espace public (en rue, en gare, ...).
2. **En hébergement d'urgence.** Personnes qui séjournent dans des structures d'accueil à seuil bas et de courte durée : accueil d'hiver ou de nuit.
3. **En foyer d'hébergement pour personnes sans-abri.** Personnes qui séjournent dans des centres d'accueil ou des hébergements provisoires (en principe : durée du séjour un an max.) : accueil de crise, accueil résidentiel, logement supervisé sans contrat de bail et logements de transit du CPAS, centres pour victimes de violences, structures d'accueil non agréées (SHNA).
4. **Personnes sortant d'institution.**
 - Personnes qui quittent l'institution (la prison, l'hôpital, l'hôpital psychiatrique, l'établissement de protection de la jeunesse) dans le mois suivant le jour du dénombrement (= au plus tard le 30 novembre) sans solution de logement.
 - Personnes qui restent plus longtemps que prévu dans l'institution suite à l'absence de solution de logement stable à leur sortie (= qui auraient dû déjà quitter l'institution au jour du recensement).
5. **En logement non conventionnel.** Personnes qui, par manque de logement, vivent dans une caravane, une cabane, un garage, un squat, ... Nous assimilons aussi deux types de chambres à ces logements non conventionnels :
 - Une chambre sans contrat de bail (sauf si bail verbal pour lequel un loyer est payé régulièrement avec une trace qui prouve le bail verbal).
 - Une chambre sans accès à une salle de bain et une cuisine dans le bâtiment
Ex. une personne vit dans une petite chambre au-dessus d'un magasin et n'a pas d'équipement de cuisine et de douche.
6. **Chez des amis, connaissances ou des membres de la famille.** Personnes qui vivent temporairement chez des connaissances, amis ou des membres de la famille par manque de logement (y compris les hébergeurs de migrants).
7. **Menace d'expulsion.**
 - Personnes contre qui une décision judiciaire d'expulsion a été prononcée et qui doivent quitter le logement endéans un mois (= au plus tard le 30 novembre).
 - Personnes obligées de quitter leur logement en raison d'une déclaration d'insalubrité ou d'inhabitabilité avant la fin du mois (= au plus tard le 30 novembre).
 - Personnes pour qui le délai de préavis est arrivé à échéance.
 - Personnes à qui le propriétaire a donné un préavis qui vient à échéance dans le mois qui suit le jour du comptage (= au plus tard le 30 novembre).

2.2.2 Le lien avec Liège

Il se pourrait que pour certaines personnes, on se demande si elles doivent être comptabilisées comme personnes sans-abri ou sans chez-soi dans la ville ou commune où se déroule le dénombrement. L'importance de ce critère deviendra d'autant plus élevée que les dénombrements se généraliseront en Belgique et que le risque augmentera qu'une même personne puisse être comptée simultanément dans plusieurs communes.

Un critère de lien avec la ville est donc établi, même si en pratique pour le dénombrement de 2020 il n'a pas eu d'impact significatif.

Selon ce critère, pour être comptabilisable, la personne doit être dans une des situations suivantes :

- La personne séjourne à Liège

Par exemple, une personne originaire d'une autre commune est hébergée dans un centre pour victimes de violences à Liège. Quelle que soit sa commune d'origine, la personne a été hébergée à l'abri de nuit.

- La personne séjourne hors de Liège mais sa dernière adresse est à Liège.

Par exemple, un bénéficiaire du CPAS de Liège est hébergé dans une maison d'accueil hors de la ville, ou demeure temporairement chez un ami hors Liège.

La durée du séjour à Liège n'est soumise à aucune condition : dès que la personne passe une nuit à Liège, elle est comptabilisée. Si les deux conditions sont remplies (situation de logement précaire et lien avec Liège), la personne doit faire l'objet d'une fiche-questionnaire.

2.3 Quand le dénombrement a-t-il lieu ?

Pour les dénombrements soutenus par la Fondation Roi Baudouin en 2020, il a été décidé de compter un jour de la semaine du 26 au 30 octobre, de sorte à ne pas être affecté par les vacances de Toussaint et de mener l'opération avant l'ouverture (en théorie) des accueils du plan hivernal. Le comité de pilotage du dénombrement liégeois a retenu la date du 29 octobre 2020. C'est donc la situation de la nuit du 28 au 29 octobre qui est prise en compte, en cohérence avec le dénombrement en rue qui a eu lieu le soir du 28 octobre. La préparation du dénombrement, décrite ci-dessous, pouvait évidemment se faire avant cette date.

2.4 Comment compte-t-on ?

2.4.1 Repérage préalable

Chaque organisation passe en revue les personnes qu'elle aide, soigne ou accompagne pour repérer celles dont elle connaît la situation de logement précaire. Pour les personnes correspondant aux conditions de la typologie ETHOS LIGHT, la fiche-questionnaire (papier ou en ligne) est complétée.

2.4.2 Questionnaire en ligne

La fiche-questionnaire reprend, pour toute personne, outre sa situation de logement, des informations supplémentaires sur sa situation sociale et économique, sur des éléments de santé et quelques informations basiques sur son parcours. Les questions sont basées sur les directives européennes MPHASIS, étude européenne qui a formulé un certain nombre de lignes directrices pour mesurer le sans-abrisme et absence de chez-soi.

Le questionnaire est encodé via un lien internet. Des versions papier sont également disponibles, mais doivent être ultérieurement encodées en ligne. Remplir directement le questionnaire en ligne, si c'est possible, représente donc un gain de temps. Le lien vers le questionnaire et une version numérique du document imprimable sont tous deux envoyés dans la semaine qui précède le dénombrement. Les questionnaires sont de préférence remplis en ligne le jour même du recensement, le 29 octobre, mais une date limite a été fixée au 13 novembre 2020.

Si possible, l'accompagnant remplit le questionnaire avec la personne concernée. De cette manière, les personnes sont informées et impliquées dans le comptage et les informations encodées sont exactes et à jour. Si cela n'est pas faisable ou souhaitable, l'accompagnant remplit lui-même le questionnaire sur base des informations les plus récentes dont il dispose sur la personne.

2.4.3 Préparation du dénombrement

Des opérations de préparation peuvent utilement être menées avant le jour du recensement :

- Faire de la publicité pour le dénombrement.
- Repérer à l'avance les bénéficiaires du service qui sont sans-abri ou sans chez-soi aux termes d'ETHOS LIGHT et qui ont un lien avec Liège.
- Lister ces personnes.
- Remplir partiellement le questionnaire pour les personnes repérées.
- Le jour du comptage, essayez de savoir où la personne a passé la nuit précédente, par exemple en l'appelant si elle ne se présente pas au service. Compléter le questionnaire prérempli avec cette information.

Dans le « Manuel pratique », nous décrivons quelques consignes spécifiques selon le type de service et selon la situation de logement.

2.4.4 Doubles comptages

Plus le nombre d'organisations participantes est important, plus le risque de double comptage est grand (par exemple, une personne dort à l'abri de nuit et est bénéficiaire du CPAS). Afin d'identifier ces doublons, on fait usage d'un identifiant anonyme. Il se compose de la première lettre du prénom, de la première lettre du nom de famille et de la dernière lettre du nom de famille (complet). En combinaison avec l'âge et le sexe, l'identifiant unique permet de supprimer les doublons dans la base de données. Dès que les doublons sont supprimés, cette variable est retirée du fichier de données.

2.5 Préparation du dénombrement à Liège

2.5.1. Les différentes étapes du processus

CONTEXTE

Le dénombrement d'octobre 2020 s'est inscrit dans la continuité d'actions récentes ou en cours quant à la prise en charge du sans-abrisme et mal-logement à Liège.

- La Ville de Liège a rejoint le projet européen URBACT-ROOF à l'automne 2019, projet auquel participe aussi la Ville de Gand, autre terrain de mise en œuvre de la méthodologie de dénombrement présentée ici. Une première grande rencontre partenariale a eu lieu en octobre 2019 visant à un état des lieux des connaissances et ressources en matière de sans-abrisme et mal-logement à Liège. L'étendue du réseau de partenaires potentiels y a été constatée, mais aussi les limites en matière de statistiques disponibles.
- Par ailleurs, à la demande du Bourgmestre, les services de prévention de la Ville, le relais social et la police ont collaboré à une première expérience de comptage en rue qui s'est tenue le 13 novembre 2019. A cette occasion, une méthodologie inspirée de l'expérience de Bruss'help a été transposée au terrain liégeois et a permis non seulement un premier comptage à Liège centré sur la catégorie ETHOS 1 (et complété par des données sur les ETHOS 2 et une estimation partielle des ETHOS 5), mais aussi de construire une expérience utile à la répétition de ce comptage en octobre 2020. Cette expérience a notamment permis de vérifier les conditions de la collaboration entre les partenaires : le relais social, la Ville, l'Université et la police (en charge de l'organisation concrète sur le terrain pour cette occasion), ainsi que l'utilisation d'un questionnaire succinct de « post-enquête », toujours sur le modèle développé par Bruss'help.

L'Université de Liège s'est associée à ce projet dès le départ, de sorte que les groupes de travail URBACT ROOF et comptage en rue 2019 étaient déjà composés des partenaires clés souhaitables pour le dénombrement 2020

Le processus du dénombrement s'est composé de différentes phases, qui se sont déroulées comme suit :

PHASE 1 – Accord avec la ville - FEVRIER 2020

Des premiers contacts informels ont eu lieu, au mois de février 2020, organisés par le plan de prévention de la Ville, avec le CPAS, le relais social, les chercheurs et la Fondation Roi Baudouin

Le Cabinet du Bourgmestre a marqué son accord pour la participation de la Ville de Liège à ce projet fin février 2020.

PHASE 2 - Installation d'un groupe de pilotage - MARS 2020

A partir du 6 mars 2020, un groupe de travail, composé de la Ville, du CPAS, du relais social, de l'IWEPS et de l'ULiège a été mis en place.

La première vague de la crise COVID a fortement impacté l'ensemble des organisations sur le terrain et a suspendu ou modifié les activités planifiées. Cependant, la crise sanitaire a aussi présenté une opportunité. En effet, le grand partenariat mis en place, dans le cadre de cette crise, entre les

différents acteurs socio-sanitaires liégeois a permis de tester le questionnaire quant à son ergonomie pour les travailleurs sociaux qui l'utilisaient (clarté, maniabilité,...), et quant à son contenu à l'épreuve des situations réelles des personnes concernées (modalités de réponse proposées, questions manquantes,...).

Pendant l'été, le groupe a pu continuer le travail. Les tâches ont consisté en la validation concrète de la transposition au terrain liégeois des principes méthodologiques, l'identification puis la mobilisation de tous les partenaires dont la participation était souhaitable, la discussion du questionnaire, la préparation des formations des participants.

PHASE 3 - Lancement du dénombrement avec les partenaires - SEPTEMBRE 2020

Le plan de prévention de la Ville a pris en charge la coordination du projet et a organisé le 15 septembre deux séances de présentation générale du projet. Ces réunions avaient principalement pour but de permettre aux chercheurs d'expliquer la méthodologie, de créer une adhésion en faveur de la démarche et de vérifier si les services étaient prêts à collaborer à la collecte de données.

Sur base de ces réunions, ainsi que sur l'expérience acquise avec les questionnaires au printemps, des modifications/extensions ont été apportées aux questionnaires. L'équipe mixte KULeuven-ULiège s'est concertée de sorte à assurer la cohérence entre les choix opérés en Flandre et en Wallonie.

C'est ainsi que des adaptations méthodologiques exceptionnelles ont été prises en compte de sorte à tenter d'amortir l'impact des conditions de restrictions liées à la pandémie.

Le CPAS a, dès le départ, émis des réserves sur la faisabilité de sa participation. Des solutions ont été recherchées pour faciliter son implication (voir 2.5.2).

PHASE 4 - Séances d'information pour les services chargés du dénombrement - OCTOBRE 2020

Le plan de prévention de la Ville, en charge de la coordination du projet, a organisé les 21 et 22 octobre des séances de formation plus approfondies sur la méthodologie du dénombrement et le questionnaire à utiliser.

Ensuite le guide méthodologique et le questionnaire finalisé ont été distribués aux services participants. Dans le même temps, la plateforme d'encodage web des questionnaires était finalisée et ouverte aux services participants.

PHASE 5 – La préparation du comptage en rue - OCTOBRE 2020

Les options concrètes de mise en œuvre du comptage en rue ont été revues à la lumière de l'expérience de l'année précédente.

PHASE 6 - Le jour du dénombrement - 29 OCTOBRE 2020

Le comptage en rue a eu lieu le soir du mercredi 28 octobre. Le dénombrement même a eu lieu pendant la journée du 29 octobre, au lendemain du comptage en rue. Aussi bien le comptage en rue que le dénombrement ont été affectés grandement par la situation sanitaire, qui frappait la ville de Liège de plein fouet. (Voir 2.5.2)

Au total, 496 encodages ont été réalisés, parmi lesquels 24 vides ou presque et 50 doublons repérés et éliminés via les identifiants anonymes. Ont été conservés les enregistrements les plus complets, lorsqu'il y avait des lacunes, qui avaient été complétés en présence de la personne concernée ou, à défaut, dont la date d'obtention des informations était la plus récente.

Ces 422 questionnaires ont été remplis par 27 organisations différentes. La liste ci-dessous ne représente pas complètement le nombre de services et associations de première ligne ayant récolté des données de leurs bénéficiaires, dans la mesure où l'encodage a été centralisé notamment au relais social et au CLSS. Le nombre de participants est donc en réalité supérieur à ce qui apparaît dans ce tableau.

Tableau 1. Nombre de questionnaires remplis par les différentes organisations

| Organisations | Nombre de questionnaires remplis |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| CPAS Cellule SDF | 79 |
| RSPL | 62 |
| Sans Logis Hommes | 41 |
| Croix-Rouge | 37 |
| Relais Logement | 22 |
| Abri de jour de Liège | 19 |
| CVFE | 17 |
| La Fontaine | 17 |
| Abri de nuit Suppletif | 14 |
| Sans Logis Femmes | 14 |
| Abri de nuit de Liège | 13 |
| CAP Fly | 12 |
| CLSS Accueil Botanique | 12 |
| Emmaus Liège | 9 |
| Start-mass | 8 |
| Thermos | 7 |
| CLSS Service social Liège Ouest | 6 |
| Accueil-Drogues - SSM Centre Alfa | 3 |
| CPAS urgence sociale | 3 |
| UMPS CHR | 3 |
| Sans logis hommes et familles | 2 |
| CLSS – SSSL | 1 |
| CLSS Télé-Service Liège asbl | 1 |
| CPAS | 1 |
| Infirmiers de rue asbl | 1 |
| Le Monde des Possibles | 1 |
| Relais santé | 1 |
| Non identifié | 16 |
| Total | 422 |

PHASE 7 - Discussion des résultats avec les partenaires - DECEMBRE 2020

Une première présentation des résultats a eu lieu le 17 décembre 2020 à l'ensemble des services impliqués. Cette réunion, virtuelle, a permis d'informer les différents services des résultats intermédiaires et d'obtenir un feedback aussi bien sur le processus que sur les résultats. Cette séance était importante car elle a permis d'interpréter les données quantitatives avec les partenaires impliqués et de mieux comprendre les données obtenues. De plus, l'impact de la crise COVID a aussi pu être estimé.

PHASE 8 - Finalisation du rapport et présentation plus large des résultats - FEVRIER 2021

Les principaux résultats ont aussi été envoyés aux responsables de la Ville et du CPAS. Une réunion a eu lieu le 12 février entre des représentants du CPAS, de la Ville de Liège, du plan de cohésion sociale, de l'équipe de chercheurs KULeuven – ULiège et de la Fondation Roi Baudouin.

Une discussion importante a eu lieu sur la méthodologie et le processus mis en place, à différents niveaux. Il s'agit de commentaires importants pour la réalisation de dénombrements futurs :

- L'accord officiel de la Ville de Liège aurait dû être complété par celui, tout aussi officiel du CPAS. Une demande officielle de participation aurait dû être adressée aux responsables du CPAS.
- Les catégories ETHOS LIGHT ne sont pas communément utilisées par les administrations locales.

2.5.2. NON-RÉPONSES

Impact de la crise sanitaire

Fin octobre, la Ville de Liège était le « hotspot » européen de la crise Covid-19. Ceci a impacté fortement le comptage en rue, mais aussi le dénombrement par fiche-questionnaire :

- **Sur le comptage en rue (la soirée du 28 octobre)**

L'organisation du comptage en rue en a été très affectée, et il s'est donc fait, pour un tel exercice, dans des conditions difficiles : comptage des personnes sans-abri pendant une tranche horaire où théoriquement personne n'avait le droit de circuler sur la voie publique, et par ailleurs sous une pluie battante. Le nombre de personnes comptabilisé est sans doute sous-estimé.

- **Sur le dénombrement (la journée du 29 octobre)**

Au moment du dénombrement, une partie non négligeable des équipes dans les services et associations étaient eux-mêmes malades ou en quarantaine (y compris des membres de la coordination), les accueils de jour ou restaurants sociaux étaient fermés ou ne pouvaient que distribuer des vivres ou de l'aide à l'extérieur. Une proportion plus grande que prévue de personnes ont donc été recensées sous la condition assouplie de contact récent, sans qu'il n'y ait eu de contact direct avec elles le jour même. Dans un certain nombre de cas, les informations sur leur lieu de résidence la nuit précédente ont été obtenues par téléphone, ou ont été remplacées par la dernière information connue.

Dans des conditions sanitaires et réglementaires qui se dégradent rapidement au fur et à mesure que la date du recensement se rapprochait, de nombreux autres services n'ont pu dédier au dénombrement que des ressources limitées.

On considérera aussi que les personnes en sortie d'institution sont nettement sous-estimées. En effet, les services d'accueil psychiatriques des hôpitaux étaient en partie reconvertis pour la prise en charge des malades COVID au moment du dénombrement. Ces éléments de contexte expliquent que les hôpitaux psychiatriques, bien qu'engagés dans le projet, n'aient en définitive pas transmis de fiches.

CPAS

Par ailleurs, dès les premières réunions, le CPAS de Liège a émis des réserves sur la faisabilité, dans les conditions du moment, d'un screening de l'ensemble de ses dossiers, estimés à environ 12.000 et pour l'essentiel non informatisés. De plus, une importante surcharge du personnel a été évoquée, rendant difficile la participation des assistants sociaux. Deux alternatives ont été proposées par l'équipe des chercheurs afin de contourner ce problème : (1) un allègement significatif de la charge de travail jugée excessive par un échantillonnage de seulement 20% des dossiers ouverts au CPAS et (2) la mise à disposition de personnel pour aider au screening et à l'encodage (chercheur, étudiants). Malheureusement, la situation sanitaire a affecté de manière importante le fonctionnement du CPAS à la fois en ce qui concerne les moyens disponibles (nombre d'assistants sociaux absents pour maladie au moment du dénombrement) et la charge de travail (augmentation des demandes venant de personnes affectées par le confinement; conditions d'accueil ou de contact avec les personnes aidées considérablement compliquées).

De plus, le CPAS a émis, lors de la réunion du 12 février, des réserves par rapport à la pertinence de la méthodologie utilisée, du processus mis en place, ainsi que de la définition du sans-abrisme utilisée.

INSTITUTIONS

On considérera aussi que les personnes en sortie d'institution sont nettement sous-estimées. En effet, les services d'accueil psychiatriques des hôpitaux étaient en partie reconvertis pour la prise en charge des malades COVID au moment du dénombrement. Ces éléments de contexte expliquent que les hôpitaux psychiatriques, bien qu'engagés dans le projet, n'aient en définitive pas transmis de fiches.

CHAPITRE 2 : LES RESULTATS QUANTITATIFS

Préambule

Le chapitre précédent commençait par l'énoncé des objectifs du projet dont le premier, comme l'indique son titre lui-même, est de produire des chiffres sur le sans-abrisme et absence de chez-soi. Il est naturel que l'attention se porte en premier lieu sur le chiffre total, puis sur sa ventilation entre les catégories.

Nous venons cependant de décrire à quel point ce projet n'aurait pas pu se dérouler dans des conditions plus difficiles : services d'accueil fermés au public, services hospitaliers débordés par les urgences COVID, CPAS plus débordé encore que d'habitude par les demandes d'aide liées aux activités professionnelles en suspens, travailleurs sociaux malades ou en quarantaine,...

Ces différents éléments nous incitent à dire que les chiffres obtenus lors du comptage en rue et surtout lors du dénombrement sont très sous-estimés. C'est notamment le cas quand les chiffres du dénombrement sont comparés à ceux de la cellule SDF du CPAS. Les chiffres communiqués en 2019 par le CPAS aux chercheurs comptabilisent 823 dossiers d'adresses de référence, dont une grande partie perçoivent aussi le RIS de rue. Nous avons donc là un chiffre nettement supérieur au résultat du dénombrement.

Pour certaines catégories (ETHOS LIGHT 1,2,3 la comparaison avec d'autres sources (dont le dénombrement de rue qui était une annexe à ce projet) indique une couverture raisonnable du public dénombré, pour d'autres, en particulier les catégories de « sans-abrisme caché » (ETHOS LIGHT 5,6) et « en institution » (ETHOS LIGHT 4) les chiffres obtenus sont incomplets.

Il faut en tenir compte lorsqu'on examine les chiffres absolus, mais les proportions sont aussi affectées, puisque la sous-estimation n'est pas uniforme sur toutes les catégories.

1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi

Le 29 octobre 2020 422 personnes adultes sans-abri ou sans chez-soi ont été dénombrées à Liège.

Ces 422 adultes sont accompagnés de 78 enfants qui partagent les mêmes conditions de logement qu'eux. Le total est donc de 500 personnes, adultes et enfants, comptées le 29 octobre, et qui entrent dans une des catégories ETHOS LIGHT.

Tableau 2. Situation de logement la nuit du 28 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Adultes | | Nombre d'enfants <12 ans | | Nombre d'enfants > 12 ans | |
|--------------------------|------------|-------------|--------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| | Adultes | % | <12 ans | % | > 12 ans | % |
| 1 Dans l'espace public | 96 | 22,7% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 2 Hébergement d'urgence | 60 | 14,2% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 3 Foyer d'hébergement | 114 | 27,0% | 53 | 91,4% | 9 | 45,0% |
| 4 Institution | 7 | 1,7% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 5 Logement inadéquat | 69 | 16,4% | 0 | 0% | 4 | 20,0% |
| 6 Famille/Amis | 61 | 14,5% | 5 | 8,6% | 2 | 10,0% |
| Total ETHOS LIGHT | 407 | | 58 | | 15 | |
| 7 Expulsion | 5 | 1,2% | 0 | 0% | 5 | 25,0% |
| Inconnu | 10 | 2,4% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Total général | 422 | 100% | 58 | 100% | 20 | 100% |

Le tableau ci-dessus nous montre la répartition de ces personnes selon les catégories ETHOS LIGHT, en fonction de leur situation (en principe – cf. les descriptions du déroulement données plus haut) la veille, donc la nuit du 28 au 29 octobre. On voit que parmi les 422 adultes, 407 sont dans les catégories ETHOS LIGHT proprement dites, 15 autres étant à risque d'expulsion imminente ou dans une situation inconnue. Nous avons décidé de ne pas retirer de la base de données les personnes pour lesquelles cette question, bien que fondamentale, n'était pas complétée quand les fiches comportaient néanmoins d'autres informations pertinentes. Nous avons pris cette décision en référence à l'assouplissement des conditions de contact entre services et public liées aux restrictions sanitaires.

1.1 Les personnes dans l'espace public

Les personnes ayant dormi dans l'espace public sont au nombre de 96 adultes et aucun enfant. Cela représente 22,4% du total des personnes recensées, ce qui est nettement supérieur aux proportions relevées dans d'autres villes. Le comptage en rue effectué la même nuit a fourni un chiffre comparable, soit 74 personnes plus 10 repérées alors qu'elles n'étaient pas encore installées. Compte tenu des limites géographiques du comptage en rue et des conditions extrêmes (couvre-feu et pluie) de sa réalisation, on peut considérer le chiffre obtenu comme plausible. On notera que parmi les 50 dossiers dépouillés par le CPAS fin 2019, 14 étaient renseignés comme en rue.

Ce public est constitué à 83% d'hommes.

1.2 Les personnes en hébergement d'urgence

60 adultes ont été recensés comme ayant passé la nuit précédente en hébergement d'urgence. La catégorie se décompose en 1 personne dans un hôtel, 2 en urgence « autre » et 57 en abri de nuit. Ce chiffre est supérieur au nombre indiqué, cette-nuit-là, par les abris accessibles au public, qui totalisaient 46 personnes, plus 8 refus par manque de place. La différence provient vraisemblablement des personnes non rencontrées le 29 et pour qui l'information encodée correspond à une autre nuitée.

88% sont des hommes, et aucun enfant n'était concerné par cette situation.

1.3 Les personnes en foyer d'hébergement

114 adultes, soit 27% du total, sont dans des foyers d'hébergement pour personnes sans-abri. Cette catégorie est celle où l'on trouve aussi un nombre significatif d'enfants, 53 de moins de 12 ans et 9 entre 12 et 18 ans. C'est de loin la catégorie où les enfants sont les plus nombreux. Elle se décompose en plusieurs types de structures d'accueil.

Tableau 3. Nombre d'adultes et enfants en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020

| Situation de logement la nuit précédente | Nombre d'adultes | | Nombre d'enfants <12 ans | | Nombre d'enfants > 12 ans | |
|--|------------------|-------|--------------------------|-------|---------------------------|-------|
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 3a En maison d'accueil | 76 | 18,0% | 19 | 32,8% | 2 | 10,0% |
| 3b Dans un centre d'accueil pour victimes de violences | 16 | 3,8% | 12 | 20,7% | 6 | 30,0% |
| 3c Hébergement de transit | 22 | 5,2% | 22 | 37,9% | 1 | 5,0% |

(Les pourcentages de ce tableau se rapportent au total des adultes et des enfants respectivement)

La majorité des adultes sont en maison d'accueil, alors que les enfants sont assez répartis entre les trois situations. Il y a en moyenne à peu près un enfant par adulte dans les centres d'accueil pour victimes de violences et dans les logements de transit.

Tableau 4. Nombre d'adultes en foyer d'hébergement la nuit du 28 octobre 2020

| Situation de logement la nuit précédente | Nombre de femmes | Nombre de hommes | Total |
|--|------------------|------------------|-------|
| 3a En maison d'accueil | 17 | 58 | 75 |
| 3b Dans un centre d'accueil pour victimes de violences | 16 | 0 | 16 |
| 3c Hébergement de transit | 18 | 4 | 22 |

Les centres d'accueil pour victimes de violences hébergent exclusivement des femmes, qui sont aussi très largement majoritaires dans les logements de transit. En complément du tableau précédent, on peut donc conclure qu'il y a dans ces deux sous-catégories une forte proportion de femmes seules avec enfants. En maison d'accueil, par contre, on observe une majorité d'hommes.

1.4 Les personnes en institution

Seules 7 personnes ont été comptabilisées qui, soit restent plus longtemps que nécessaire en institution, soit vont la quitter sans solution de logement. Ces 7 adultes se répartissent en 4 hommes et 3 femmes.

Ce chiffre particulièrement faible s'explique par la défection tardive des institutions psychiatriques, due aux circonstances, et à la non-participation d'autres organisations, comme la prison ou l'aide à la jeunesse ou les hôpitaux, eux aussi débordés par la crise COVID.

Les trois grands types d'institutions sont représentés, mais vu les faibles effectifs, leur répartition est anecdotique. 5 de ces 7 personnes sortent dans le mois qui vient, dont 2 d'un hôpital général et 3 de prison.

1.5 Les personnes en logement inadéquat

69 adultes et 4 enfants ont été comptabilisés en logement inadéquat (ETHOS LIGHT 5), qui représentent 16% du total. La proportion est comparable aux relevés d'autres villes.

Tableau 5. Nombre d'adultes en logement inadéquat la nuit du 28 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Nombre de femmes | % Femmes | Nombre d'hommes | % Hommes | Total général |
|-----------------------|------------------|----------|-----------------|----------|---------------|
| Logement inadéquat | 17 | 24,6% | 51 | 73,9% | 69 |

Les trois quarts des adultes sont des hommes.

Tableau 6. Nombre d'adultes en logement inadéquat (situation détaillée) la nuit du 28 octobre 2020

| Situation de logement la nuit précédente | Nombre d'adultes | % | Nombre d'enfants <12 ans | Nombre d'enfants > 12 ans |
|--|------------------|------|--------------------------|---------------------------|
| 5a Squat | 16 | 3,8% | 0 | 0 |
| 5b Tente, campement | 30 | 7,1% | 0 | 0 |
| 5c Voiture | 7 | 1,7% | 0 | 1 |
| 5d Logement sans accès aux besoins de base | 5 | 1,2% | 0 | 3 |
| 5e Garage | 3 | 0,7% | 0 | 0 |
| 5f Caravane, roulotte | 1 | 0,2% | 0 | 0 |
| 5g Autre | 7 | 1,7% | 0 | 0 |

Cette catégorie comporte de nombreuses situations différentes, détaillées dans le tableau ci-dessus. La plus grande part des personnes recensées en ETHOS LIGHT 5 sont sous tente ou en campement. Un travail de terrain spécifique a été fait deux jours après le comptage en rue, faisant le tour des campements connus par les services de prévention de la Ville et les éducateurs de rue. A cette occasion, une estimation d'environ 75 personnes logeant sous tente a été rapportée. Il paraît donc probable que le dénombrement par questionnaire ait sous-estimé assez nettement ce public, par ailleurs souvent difficilement accessible. Ceci a été confirmé lors des feedbacks de terrain, lors de la présentation des premiers résultats aux participants au dénombrement : l'accès est difficile pour les « grands » campements, et il y a peu de contacts des services sociaux avec les personnes sous tentes isolées.

Le nombre de personnes en squat est aussi jugé par les travailleurs de terrain comme largement sous-estimé, les contacts étant difficiles en temps normal, a fortiori en temps de pandémie.

On relèvera que les 4 enfants comptabilisés ont tous plus de 12 ans et sont dans un cas dans une voiture, et dans trois autres cas dans des logements insalubres.

1.6 Les personnes hébergées provisoirement chez des parents ou amis

Cette catégorie, qui représente particulièrement bien le concept de « sans-abrisme caché » compte 61 adultes et 7 enfants dans notre recensement. Cela constitue 14% du total. On ne dispose pas de données alternatives de calage pour Liège, mais la sous-représentation est flagrante si l'on compare

la proportion mesurée à Liège à celle d'autres villes où ils représentent couramment entre 25% et 40% du total des personnes sans-abri ou sans chez-soi. Le CPAS est généralement l'organisme le plus susceptible de connaître leur situation. Dans son coup de sonde de 2019, 30 sur les 50 dossiers étaient identifiés en « solutions multiples », c'est-à-dire alternant la rue, les squats et les hébergements temporaires.

Tableau 7. Nombre d'adultes hébergés chez des parents ou amis la nuit du 28 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Nombre de femmes | % Femmes | Nombre d'hommes | % Hommes | Total général |
|-------------------------------|------------------|----------|-----------------|----------|---------------|
| Dans la famille/chez des amis | 20 | 32,8% | 40 | 65,6% | 61 |

³

On constate dans cette catégorie qu'il y a deux tiers d'hommes et un tiers de femmes.

1.7 Les personnes menacées d'expulsion

Pour rappel, le critère retenu pour cette catégorie additionnelle reprise à la typologie ETHOS d'origine était de comptabiliser les personnes dont l'expulsion était prévue dans les 30 jours qui suivaient le recensement. Les sources pour le relevé de ces situations sont à nouveau rares, et le CPAS est une fois de plus l'organisme le plus souvent informé de ce type de situation. Le dénombrement n'a identifié que 5 cas d'adultes, accompagnés de 5 enfants. Il s'agit ici aussi d'une sous-estimation évidente au regard des chiffres d'autres villes, même si les expulsions « officielles » étaient interdites pendant la crise COVID.

1.8 Les situations de logement au cours des 15 derniers jours

Nous avons mentionné ci-dessus le label « solutions multiples » adopté par le CPAS pour décrire ceux de ses bénéficiaires qui alternent différentes situations de logement à brève échéance, condition assez fréquente pour les personnes sans-abri ou sans chez-soi. De fait, la classification des personnes dans une catégorie ETHOS fixe ne peut se faire, pour beaucoup, qu'à la condition de prendre en considération une période très courte, ici la nuit précédant le dénombrement. La fiche-questionnaire a aussi essayé de documenter cette variabilité des solutions en demandant les différentes situations vécues au cours des deux semaines précédant le comptage. Plusieurs situations étant possibles sur la période considérée, les totaux dépassent évidemment le nombre total de personnes recensées.

³ Certains tableaux peuvent présenter des totaux ne correspondant pas à la somme des hommes et femmes, comme ici. Pour la lisibilité, nous n'avons pas ajouté de colonne « X ou inconnu » mais nous avons conservé le total général complet.

Tableau 8. Situations de logement vécues au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

| Situations vécues au cours des 15 derniers jours | Nombre de femmes | Nombre d'hommes | Total | % |
|--|------------------|-----------------|------------|-------------|
| 1 Espace public | 23 | 122 | 145 | 34,4% |
| 2 Abri de nuit | 6 | 72 | 78 | 18,5% |
| 2 Hébergement d'urgence | 0 | 2 | 2 | 0,5% |
| 2 Hôtel | 0 | 1 | 1 | 0,2% |
| 3 Maison d'accueil | 17 | 62 | 79 | 18,7% |
| 3 Victime violence | 17 | 0 | 17 | 4,0% |
| 3 Transit | 18 | 5 | 23 | 5,5% |
| 4 Prison | 1 | 5 | 6 | 1,4% |
| 4 Hôpital | 2 | 7 | 9 | 2,1% |
| 4 Psychiatrie | 2 | 3 | 5 | 1,2% |
| 5 Garage | 1 | 3 | 4 | 0,9% |
| 5 Squat | 10 | 24 | 34 | 8,1% |
| 5 Caravane | 0 | 1 | 1 | 0,2% |
| 5 Voiture | 0 | 9 | 9 | 2,1% |
| 5 Logement sans titre | 3 | 4 | 7 | 1,7% |
| 5 Logement sans facilités | 2 | 1 | 3 | 0,7% |
| 5 Tente | 8 | 34 | 42 | 10,0% |
| 5 Autre | 6 | 9 | 15 | 3,6% |
| 6 Famille/amis | 24 | 51 | 75 | 17,8% |
| 7 Menace expulsion | 2 | 0 | 2 | 0,5% |
| Total des situations vécues | 142 | 415 | 557 | 100% |

Cette hypothèse de la volatilité des situations de logement trouve sa confirmation dans le tableau ci-dessus. Au total, ce sont 145 personnes, parmi celles recensées le 29 octobre, qui ont passé au moins une nuit dans l'espace public au cours de la deuxième moitié d'octobre 2020. Cela représente plus du tiers de l'ensemble des personnes comptabilisées. Si l'on compare aux 96 personnes ayant dormi dehors la veille, ceci représente une augmentation de 50% en prenant en compte deux semaines plutôt qu'une seule nuit. Relativement plus rares sont les personnes ayant réussi à se faire héberger dans la famille ou chez des amis une partie seulement de la période, puisque des 61 de la nuit précédente on ne monte « qu'à » 75.

1.9 Quelques situations de logement au cours des 15 derniers jours en fonction de la catégorie ETHOS LIGHT de la nuit précédente

Il serait fastidieux et peu instructif de voir pour chaque catégorie les situations expérimentées au cours des 15 derniers jours, mais pour certaines d'entre elles cette présentation a un intérêt.

Tableau 9. Personnes ayant dormi en rue au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Ont dormi en rue dans les 15 derniers jours | Total général de la situation de logement de la nuit précédente |
|------------------------------|--|--|
| Dans l'espace public | 96 | 96 |
| Hébergement d'urgence | 25 | 60 |
| Foyer d'hébergement | 1 | 114 |
| Institution | 1 | 7 |
| Logement inadéquat | 18 | 69 |
| Famille/Amis | 6 | 61 |
| Expulsion | 0 | 5 |
| (vide) | 0 | 10 |
| Total général | 145 | 422 |

Ce tableau nous montre que parmi toutes les catégories ETHOS LIGHT, il y a au moins une personne qui a passé la nuit en rue au cours de la quinzaine écoulée. Le nombre est particulièrement élevé parmi les utilisateurs de l'abri de nuit, qui n'y trouvent sans doute pas place chaque soir, ainsi que parmi ceux qui sont en squat, tente ou voiture. L'accueil chez des parents ou amis la veille pour des personnes ayant été en rue dans la période précédente existe aussi, mais se limite ici à 6 cas.

Tableau 10. Personnes ayant dormi chez des amis/parents au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Ont dormi chez des amis/parents dans les 15 derniers jours | Total général de la situation de logement de la nuit précédente |
|------------------------------|---|--|
| Dans l'espace public | 3 | 96 |
| Hébergement d'urgence | 4 | 60 |
| Foyer d'hébergement | 1 | 114 |
| Institution | 1 | 7 |
| Logement inadéquat | 5 | 69 |
| Famille/Amis | 61 | 61 |
| Expulsion | 0 | 5 |
| (vide) | 1 | 10 |
| Total général | 75 | 422 |

Si l'on inverse la lecture, et que l'on regarde qui a été hébergé provisoirement pendant la quinzaine écoulée, on a un total moindre. Seules trois personnes (sous tente ou en voiture) se trouvant dehors la nuit précédente ont pu être hébergées ne fût-ce qu'une fois dans la quinzaine.

Tableau 11. Personnes ayant dormi en squat au cours des 15 jours précédant le 29 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Ont dormi en squat dans les 15 derniers jours | Total général de la situation de logement de la nuit précédente |
|------------------------------|--|--|
| Dans l'espace public | 11 | 96 |
| Hébergement d'urgence | 8 | 60 |
| Foyer d'hébergement | 0 | 114 |
| Institution | 1 | 7 |
| Logement inadéquat | 12 | 69 |
| Famille/Amis | 2 | 61 |
| Expulsion | 0 | 5 |
| (vide) | 0 | 10 |
| Total général | 34 | 422 |

Enfin, on relèvera aussi l'intermittence des séjours en squat. Il sont ainsi 11 parmi les 96 qui étaient en rue la veille à avoir passé au moins une des 15 dernières nuitées en squat, ainsi que 8 utilisateurs de l'abri de nuit.

2. Les profils

2.1 Age et genre

Nous avons présenté, au fur et à mesure de l'examen des catégories ETHOS, la ventilation selon le genre dans chacune de ces catégories. Dans l'ensemble, les personnes dénombrées se répartissent comme suit :

Tableau 12. Genre des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Nombre de femmes | Nombre d'hommes | X ou non spécifié | Total général |
|-------------------------|------------------------|--------------------------|----------------------|
| 117 | 298 | 7 | 422 |
| 27,7% | 70,6% | 1,7% | 100% |

Au total donc, 7 sur 10 sont des hommes.

L'âge moyen des personnes dénombrées est de 41,1 ans. Il faut noter cependant que cette moyenne n'est pas calculée sur rigoureusement tous les cas, mais seulement sur ceux pour lesquels l'âge exact était connu. Pour d'autres, seule une tranche d'âge est renseignée, ou, comme on le voit dans le tableau ci-dessous, dans certains cas, l'âge n'est pas connu du tout.

Tableau 13. Age des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Age | Nombre | % |
|----------------------|------------|-------------|
| 18 - 25 ans | 39 | 9,2% |
| 26 - 29 ans | 26 | 6,2% |
| 30 - 39 ans | 125 | 29,6% |
| 40 - 49 ans | 116 | 27,5% |
| 50 - 59 ans | 55 | 13,0% |
| 60 - 69 ans | 29 | 6,9% |
| + 70 ans | 1 | 0,2% |
| Inconnu | 1 | 0,2% |
| (vide) | 30 | 7,1% |
| Total général | 422 | 100% |

On relèvera aussi que la moyenne d'âge (quand connu) des femmes est inférieure à celle des hommes : 38,4 ans pour les femmes et 42,2 ans pour les hommes.

Les âges moyens varient assez nettement selon la catégorie ETHOS LIGHT de situation de logement, mais ces résultats doivent être pris avec prudence vu les faibles effectifs dans certaines catégories.

Tableau 14. Age moyen des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Âge moyen des femmes | Âge moyen des hommes | Total général |
|-------------------------|----------------------|----------------------|---------------|
| 1 Dans l'espace public | 45,8 | 40,7 | 41,4 |
| 2 Hébergement d'urgence | 49,3 | 42,6 | 43,1 |
| 3 Foyer d'hébergement | 35,3 | 41,4 | 38,6 |
| 4 Institution | 49,0 | 42,5 | 43,8 |
| 5 Logement inadéquat | 42,6 | 45,3 | 44,6 |
| 6 Famille/Amis | 33,3 | 41,8 | 38,5 |
| 7 Expulsion | 55,3 | 53,5 | 54,6 |
| Total général | 38,4 | 42,2 | 41,1 |

C'est parmi ceux qui sont hébergés chez des parents ou amis que la moyenne d'âge est la plus basse, moyenne influencée en particulier par les femmes dont l'âge moyen ne s'établit, dans cette catégorie, qu'à 33,3 ans. On remarquera aussi en particulier que les femmes dans des situations d'urgence (espace public et abris de nuit) sont sensiblement plus âgées que les hommes dans la même situation, à l'inverse des moyennes d'âge générales. Les profils sont donc contrastés selon le genre, on y reviendra plus loin.

2.2 Nationalité et lieu de naissance

Les questions portant sur la nationalité et l'origine ont été posées en cascade, identifiant d'abord les Belges, puis demandant des précisions sur les non-Belges. Nous respectons cette logique dans la présentation ci-dessous.

Dans l'ensemble, les deux tiers des personnes sans-abri ou sans chez-soi recensées sont de nationalité belge. Le tableau suivant donne leur proportion à l'intérieur de chaque catégorie ETHOS LIGHT.

Tableau 15. Nationalité des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Situation de logement la nuit précédente | | Nationalité belge Nombre | Nationalité belge % | Total général |
|--|-----------------------|-----------------------------|------------------------|---------------|
| 1 | Dans l'espace public | 79 | 82,3% | 96 |
| 2 | Hébergement d'urgence | 26 | 43,3% | 60 |
| 3 | Foyer d'hébergement | 63 | 55,3% | 114 |
| 4 | Institution | 3 | 42,9% | 7 |
| 5 | Logement inadéquat | 55 | 79,7% | 69 |
| 6 | Famille/Amis | 48 | 78,7% | 61 |
| 7 | Expulsion | 2 | 40,0% | 5 |
| | (vide) | 8 | 80,0% | 10 |
| Total général | | 284 | 67,3% | 422 |

On remarque que c'est dans l'espace public que le pourcentage de personnes sans-abri belges est le plus élevé. A l'opposé, leur proportion beaucoup plus faible (43%) dans l'hébergement d'urgence rejoint les constats partagés par les responsables de l'abri de nuit qui pointent une proportion importante de migrants parmi leurs usagers.

Tableau 16. Statut de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non-belges le 29 octobre 2020

| Statut de séjour des personnes non-Belges | Séjour permanent | | Séjour temporaire | | Procédure en cours | | Sans papiers | | |
|---|-----------------------|-----------|-------------------|-----------|--------------------|-----------|--------------|-----------|-------------|
| | | % | | % | | % | | % | |
| 1 | Dans l'espace public | 2 | 2,1% | 1 | 1,0% | 1 | 1,0% | 10 | 10,4% |
| 2 | Hébergement d'urgence | 6 | 10,0% | 3 | 5,0% | 3 | 5,0% | 14 | 23,3% |
| 3 | Foyer d'hébergement | 22 | 19,3% | 21 | 18,4% | 5 | 4,4% | 0 | 0,0% |
| 4 | Institution | 1 | 14,3% | 0 | 0,0% | 1 | 14,3% | 2 | 28,6% |
| 5 | Logement inadéquat | 3 | 4,3% | 1 | 1,4% | 1 | 1,4% | 7 | 10,1% |
| 6 | Famille/Amis | 6 | 9,8% | 2 | 3,3% | 2 | 3,3% | 3 | 4,9% |
| 7 | Expulsion | 1 | 20,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 20,0% |
| | (vide) | 1 | 10,0% | 0 | 0,0% | 0 | 0,0% | 1 | 10,0% |
| Total général | | 42 | 10,0% | 28 | 6,6% | 13 | 3,1% | 38 | 9,0% |

(Les pourcentages sont exprimés en rapport au total général de chaque catégorie, Belges inclus)

Le tableau qui précède nous montre l'importance absolue et relative des différents statuts de séjour. 10% des personnes dénombrées ont un titre de séjour permanent. A l'opposé, les personnes sans titre de séjour valable représentent aussi un peu moins de 10% du total. Elles sont surreprésentées dans l'hébergement d'urgence. En dehors de chiffres présentés dans le tableau, on relève 5 personnes dans une situation « autre » et 4 dont le statut de séjour est inconnu.

Le tableau ci-dessous reprend le type de document de séjour, selon la nomenclature officielle, lorsque celui-ci était connu, c'est-à-dire dans un nombre très limité de cas.

Tableau 17. Type de document de séjour des personnes sans-abri et sans chez-soi non-belges le 29 octobre 2020

| Si connu, type de document de séjour (Uniquement non Belges) | Total |
|--|-------|
| Carte A | 9 |
| Carte B | 6 |
| Carte C | 10 |
| Carte E | 1 |
| Carte E+ | 6 |
| Carte F | 16 |
| Carte F+ | 7 |
| O.Q.T. | 3 |
| Annexe 26 | 4 |
| Attestation d'enregistrement (carte orange) | 3 |
| Autre | 4 |

2.3 Sources de revenus

Tableau 18. Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Sources de revenus | N | % |
|--------------------|-----|-------|
| Emploi | 10 | 2,4% |
| Chômage | 15 | 3,6% |
| Mutuelle | 39 | 9,2% |
| RIS | 252 | 59,7% |
| Handicap | 12 | 2,8% |
| Pension | 12 | 2,8% |
| Trav. noir | 3 | 0,7% |
| Aucun revenu | 75 | 17,8% |

Le tableau ci-dessus détaille les sources de revenus dont les personnes sans-abri disposent. Les totaux ne sont pas indiqués, car plusieurs réponses simultanées sont possibles, mais par ailleurs l'information n'est pas connue pour tous. La source de revenus la plus fréquente est de loin le RIS (ou assimilé), que perçoivent 6 personnes sur 10 parmi les personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées. On remarquera que la seconde catégorie par ordre de fréquence est l'absence totale de revenus, qui concerne 18% des personnes sans-abri ou sans chez-soi liégeois recensés. Les autres sources de revenus existent, mais elles sont largement minoritaires quand comptées individuellement. En les additionnant, on obtient un pourcentage de 21,5%.

Tableau 19. Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie - nombres

| Sources de revenus | Emploi | Chômage | Mutuelle | RIS | Handicap | Pension | Infor mel | Pas de revenu | Total |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|---------------|------------|
| 1 Dans l'espace public | 0 | 1 | 4 | 68 | 2 | 4 | 1 | 17 | 96 |
| 2 Hébergement d'urgence | 0 | 2 | 5 | 20 | 1 | 4 | 0 | 23 | 60 |
| 3 Foyer d'hébergement | 9 | 8 | 16 | 74 | 4 | 2 | 1 | 4 | 114 |
| 4 Institution | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 4 | 7 |
| 5 Logement inadéquat | 0 | 2 | 9 | 38 | 4 | 1 | 1 | 14 | 69 |
| 6 Famille/Amis | 1 | 2 | 4 | 40 | 1 | 0 | 0 | 12 | 61 |
| 7 Expulsion | 0 | 0 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 |
| (vide) | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 1 | 0 | 0 | 10 |
| Total général | 10 | 15 | 39 | 252 | 12 | 12 | 3 | 75 | 422 |

Tableau 20. Sources de revenus des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie - pourcentages

| Ressources financières | Emploi | Chômage | Mutuelle | RIS | Handicap | Pension | Informel | Aucun revenu |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| 1 Dans l'espace public | 0% | 1,0% | 4,2% | 70,8% | 2,1% | 4,2% | 1,0% | 17,7% |
| 2 Hébergement d'urgence | 0% | 3,3% | 8,3% | 33,3% | 1,7% | 6,7% | 0% | 38,3% |
| 3 Foyer d'hébergement | 7,9% | 7,0% | 14,0% | 64,9% | 3,5% | 1,8% | 0,9% | 3,5% |
| 4 Institution | 0% | 0% | 0% | 42,9% | 0% | 0% | 0% | 57,1% |
| 5 Logement inadéquat | 0% | 2,9% | 13,0% | 55,1% | 5,8% | 1,4% | 1,4% | 20,3% |
| 6 Famille/Amis | 1,6% | 3,3% | 6,6% | 65,6% | 1,6% | 0% | 0% | 19,7% |
| 7 Expulsion | 0% | 0% | 20,0% | 60,0% | 0% | 0% | 0% | 20,0% |
| (vide) | 0% | 0% | 0% | 60,0% | 0% | 10,0% | 0% | 0% |
| Total général | 2,4% | 3,6% | 9,2* | 59,7* | 2,8% | 2,8% | 0,7% | 17,8% |

Le tableau qui détaille les sources de revenus par catégorie ETHOS LIGHT a été scindé en deux parties, chiffres absolus et pourcentages, pour des raisons de lisibilité, et pour éviter que les pourcentages seuls ne mènent à des conclusions fondées sur un nombre infinitésimal de cas. Parmi les personnes dormant en rue, le pourcentage de RIS est au-dessus de la moyenne générale, avec 70%. Le fort pourcentage de personnes sans ressources en hébergement d'urgence est influencé par la proportion de personnes sans titre de séjour (14 sur un total de 26 personnes) que l'on a mentionné précédemment.

2.4 Composition du noyau familial

Tableau 21. Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Noyau familial | Nombre de femmes | Nombre d'hommes | Total général | % |
|-------------------------------|------------------|-----------------|---------------|-------------|
| Isolé sans enfant | 55 | 246 | 303 | 71,8% |
| Isolé avec enfant | 41 | 21 | 64 | 15,2% |
| Inconnu | 0 | 3 | 3 | 0,7% |
| En couple sans enfant | 4 | 6 | 10 | 2,4% |
| En couple avec enfant | 9 | 7 | 18 | 4,3% |
| Avec ses parents sans enfants | 6 | 2 | 8 | 1,9% |
| Autre ménage sans enfants | 0 | 1 | 1 | 0,2% |
| Autre ménage avec enfants | 0 | 1 | 1 | 0,2% |
| (vide) | 2 | 11 | 14 | 3,3% |
| Total général | 117 | 298 | 422 | 100% |

Le tableau nous montre que la population dénombrée est à quasi 90% composée de personnes isolées. 7 sur 10 sont seules, 15% ont au moins un enfant. Les couples représentent moins de 7% du total. Les personnes indiquées ici comme ayant des enfants ne sont pas nécessairement accompagnées de ces enfants dans leur situation de logement. Nous avons vu par exemple qu'aucune personne dormant dans l'espace public n'avait été recensée avec des enfants partageant sa situation, or parmi ce tableau, quatre personnes vivant en rue ont des enfants.

On constate aussi que les parents isolés sont majoritairement des femmes, même s'il y a un tiers d'hommes.

Tableau 22. Noyau familial des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, selon la catégorie

| Noyau familial | Isolé sans enfant | Isolé avec enfants | En couple sans enfant | En couple avec enfants | Autre ménage sans enfant | Autre ménage avec enfants | Avec ses parents sans enfant | Inconnu | (vide) |
|--------------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------|----------|-----------|
| 1. Dans l'espace public | 83 | 3 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| 2. Hébergement d'urgence | 45 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 5 |
| 3. Foyer d'hébergement | 66 | 36 | 2 | 4 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 |
| 4. Institution | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 5. Logement inadéquat | 48 | 7 | 4 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| 6. Famille/Amis | 46 | 10 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| 7. Expulsion | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total général | 303 | 64 | 10 | 18 | 1 | 1 | 8 | 3 | 14 |

Le tableau ci-dessus qui ventile les types de noyau familial par catégorie ETHOS LIGHT nous montre que les personnes isolées avec enfants sont le plus souvent en foyer d'hébergement (ETHOS LIGHT 3 – dans le détail, impossible à présenter de façon exhaustive, ils sont équitablement répartis entre maisons d'accueil, refuge pour victimes de violences et logements de transit). On remarquera les 8

personnes « en couple avec enfants » dans les logements inadéquats, dont 3 sous tente et 2 dans un garage.

A noter que les enfants ne partagent pas nécessairement la même situation de logement que leurs parents. Le tableau 2 nous indique qu'aucun enfant n'a logé en rue et que 4 enfants de plus de 12 ans ont dormi en logement inadéquat (tente, garage, ...) la nuit du 29 octobre.

2.5 Santé

Quelques éléments d'information ont été récoltés quant à la santé des personnes sans-abri ou sans chez-soi. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit de déclarations des personnes ou d'évaluations des travailleurs sociaux et non de diagnostics avérés.

Tableau 23. Santé des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Santé (suspicion de) | Problématique physique | Handicap physique | Handicap mental | Problématique mentale | Addiction | Aucun problème | Total |
|-------------------------|------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|--------------|----------------|------------|
| 1 Dans l'espace public | 24 | 3 | 5 | 28 | 59 | 7 | 96 |
| 2 Hébergement d'urgence | 22 | 0 | 4 | 10 | 19 | 8 | 60 |
| 3 Foyer d'hébergement | 15 | 3 | 5 | 19 | 28 | 51 | 114 |
| 4 Institution | 5 | 0 | 0 | 2 | 5 | | 7 |
| 5 Logement inadéquat | 18 | 2 | 3 | 22 | 43 | 8 | 69 |
| 6 Famille/Amis | 14 | 5 | 1 | 11 | 26 | 13 | 61 |
| 7 Expulsion | 2 | 1 | 0 | 1 | 1 | | 5 |
| (vide) | 2 | 2 | 0 | 1 | 4 | 1 | 10 |
| Total général | 102 | 16 | 18 | 94 | 185 | 88 | 422 |
| % | 24,2% | 3,8% | 4,3% | 22,3% | 43,8% | 20,9% | |

(Une même personne pouvant avoir plusieurs problèmes, le total ne fait pas 100%)

Seule une personne sur cinq, parmi les personnes sans-abri ou sans chez-soi, est considérée comme n'ayant aucun problème de santé. Elles sont particulièrement rares, comme on pouvait s'y attendre, parmi celles qui dorment en rue. A l'opposé, ce sont les hôtes des hébergements pour sans-abri qui ont le meilleur état de santé. Les addictions sont les problèmes les plus fréquents dans l'ensemble, montant à 60% parmi ceux qui dorment dehors. Les problèmes de santé mentale ont à peu près la même prévalence que les problèmes physiques chroniques et concernent toutes les catégories.

2.6 Passé institutionnel

Le questionnaire a aussi tenté de mesurer la fréquence de séjours en institution au cours de la vie des personnes.

Tableau 24. Passé institutionnel des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| | Aide jeunesse | Psychiatrie | Prison | Centre de cure (addiction) | Aucun | Inconnu |
|--------------|---------------|-------------|--------------|----------------------------|--------------|--------------|
| Total | 25 | 41 | 105 | 93 | 97 | 107 |
| % | 5,9% | 9,7% | 24,9% | 22,0% | 23,0% | 25,4% |

On note tout d’abord que seuls 23% des personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées n’ont connu aucune institution, mais ce constat est à relativiser face au fort pourcentage de personnes pour qui cette information n’est pas connue (25,4%).

La prison et le centre de cure sont les cas les plus nombreux dans l’ensemble. Si l’on n’accorde pas trop d’importance aux catégories peu représentées, comme ceux qui sont en institution au moment du dénombrement, on voit que le passage par la prison concerne en particulier ceux qui sont à la rue ou en logement inadéquat. Les personnes hébergées chez des parents ou amis sont dans la moyenne, elles n’ont donc pas un profil différent des autres quant au passé institutionnel.

2.7 Le soutien du CPAS

Indépendamment du service via lequel les fiches-questionnaires ont été remplies et du RIS comme éventuelle source de revenu, deux questions permettent d’estimer dans quelle proportion la population de personnes sans-abri ou sans chez-soi peut être approchée, statistiquement, via des sources liées au CPAS : la personne reçoit-elle une aide ou un soutien quelconque d’un CPAS (ce qui signifie donc qu’elle figure parmi les dossiers de celui-ci) et/ou est-elle inscrite en adresse de référence (ce qui permettrait un suivi statistique via des sources administratives) ?

2.7.1. Aide ou accompagnement quelconque d’un CPAS

Tableau 25. Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 recevant une aide d’un CPAS

| Aide d'un CPAS | CPAS de Liège | Autre CPAS | Non | Inconnu | Total |
|-------------------------|---------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 Dans l’espace public | 74 | 3 | 18 | 1 | 96 |
| 2 Hébergement d’urgence | 23 | 2 | 24 | 11 | 60 |
| 3 Foyer d’hébergement | 56 | 14 | 27 | 17 | 114 |
| 4 Institution | 4 | 0 | 3 | 0 | 7 |
| 5 Logement inadéquat | 46 | 3 | 18 | 2 | 69 |
| 6 Famille/Amis | 42 | 2 | 12 | 5 | 61 |
| 7 Expulsion | 3 | 0 | 2 | 0 | 5 |
| (vide) | 6 | 0 | 1 | 3 | 10 |
| Total général | 254 | 24 | 105 | 39 | 422 |
| % | 60,2% | 5,7% | 24,9% | 9,2% | 100% |

Ce premier tableau nous montre la proportion de personnes recevant une aide de quelque type que ce soit d’un CPAS. Il confirme la place centrale des CPAS dans l’aide et l’accompagnement des personnes sans-abri ou sans chez-soi. Malgré les 9% de personnes pour qui on ne sait pas ce qu’il en est, deux tiers des personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées bénéficient d’une aide ou d’un accompagnement du CPAS de Liège ou de celui d’une autre commune. Un quart quand même, minorité significative, n’est en contact avec aucun CPAS. Pour rappel, en ordre de grandeur, le CPAS de Liège gère environ 800 dossiers de personnes sans-abri à sa « cellule SDF ».

Le pourcentage est particulièrement élevé parmi ceux qui sont à la rue : on atteint là les trois quarts. Mais même parmi les « personnes sans-abri cachées », celles qui sont hébergées par des proches, sont suivies par un CPAS à raison de plus de deux sur trois.

C'est parmi les résidents d'hébergements pour sans-abri que l'on compte le plus de personnes aidées par un CPAS autre que celui de Liège, ce qui se comprend aisément puisqu'il n'existe pas de maison d'accueil ou de centre pour victimes de violences dans toutes les communes, et que ces structures veillent au suivi administratif de leurs résidents.

2.7.2. Adresse de référence

Tableau 26. Personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020 en adresse de référence

| Adresse de référence | CPAS de Liège | Autre CPAS | Privé | Aucune | Inconnu | Total |
|-------------------------|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 Dans l'espace public | 63 | 3 | 3 | 24 | 3 | 96 |
| 2 Hébergement d'urgence | 19 | 2 | 2 | 28 | 9 | 60 |
| 3 Foyer d'hébergement | 6 | 2 | 2 | 96 | 8 | 114 |
| 4 Institution | 3 | 0 | 0 | 4 | 0 | 7 |
| 5 Logement inadéquat | 41 | 1 | 3 | 22 | 2 | 69 |
| 6 Famille/Amis | 25 | 1 | 3 | 25 | 7 | 61 |
| 7 Expulsion | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 5 |
| (vide) | 5 | 0 | 0 | 2 | 3 | 10 |
| Total général | 162 | 9 | 13 | 206 | 32 | 422 |
| % | 38,4% | 2,1% | 3,1% | 48,8% | 7,6% | 100% |

Seule une minorité, certes large, des personnes sans-abri ou sans chez-soi recensées ont une adresse de référence. La plupart le sont au CPAS de Liège, quelques autres, rares, dans d'autres CPAS. Un petit nombre a son adresse administrative chez une personne privée. Au total donc, en ce qui concerne les personnes sans-abri ou sans chez-soi liégeois que l'on a pu dénombrer en octobre dernier, seule l'évolution d'une petite moitié pourrait être suivie statistiquement à partir de l'étude des adresses de référence. Un même constat a été fait dans les dénombrements des autres villes.

Ceux qui dorment en rue sont proportionnellement plus nombreux en adresse de référence, mais on remarque que la moitié des personnes sans chez-soi le sont également. La plus grande part de ceux qui n'ont pas d'adresse de référence sont en foyer d'hébergement.

3. Origine et durée de l'absence de logement

3.1. Origine de la perte de logement

Tableau 27. Origine de la perte de logement des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| | Origine perte logement (N) | % |
|-------------------------|-------------------------------|------------|
| Initiative propriétaire | 52 | 11,1 |
| Fin bail | 29 | 6,2 |
| Insalubre | 38 | 8,1 |
| Problèmes relationnels | 52 | 11,1 |
| Conflit familial | 68 | 14,5 |
| Problématique psychique | 19 | 4,1 |
| Perte emploi | 14 | 3,0 |
| Victime de violences | 41 | 8,8 |
| Addiction | 53 | 11,3 |
| Dettes | 33 | 7,1 |
| Sortie institution | 30 | 6,4 |
| Immigration | 31 | 6,6 |
| Vente forcée | 2 | 0,4 |
| Force majeure | 5 | 1,1 |
| Décès | 1 | 0,2 |
| Total général | 468 | 100 |

La liste de causes possibles proposées dans le questionnaire était particulièrement longue, et plusieurs causes peuvent être concomitantes. Les totaux dépassent donc largement le nombre de personnes recensées, il y a en moyenne plusieurs causes indiquées pour chacun. L'interprétation de certaines des catégories proposées est par ailleurs difficile, vu la variété de significations que peut prendre, par exemple « initiative du propriétaire », catégorie parmi les plus représentées. On remarquera quand même l'importance non négligeable des situations de conflit ou de problèmes relationnels.

L'indication d'une addiction comme cause semblerait signifier que, pour ces personnes, l'addiction était préalable à la perte du logement. La migration n'est qu'une cause minoritaire, ce qui permet, mieux que la nationalité, d'évaluer la part de personnes sans-abri ou sans chez-soi recensées qui n'ont jamais eu de logement en Belgique.

3.2. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi

Tableau 28. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Durée sans-abrisme et absence de chez-soi | Total général | % |
|---|---------------|-------------|
| < 3 mois | 55 | 13,00% |
| 4-11 mois | 94 | 22,30% |
| 1 - 2 ans | 65 | 15,40% |
| > 2 ans | 165 | 39,10% |
| Logement stable | 3 | 0,70% |
| Inconnu | 40 | 9,50% |
| Total général | 422 | 100% |

Tableau 29. Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi des personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, répartition par catégorie

| Durée sans abrisme | < 3 mois | 4-11 mois | 1 - 2 ans | > 2 ans | Logement stable | Inconnu | Total général |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------------|-----------|---------------|
| 1 Dans l'espace public | 4 | 13 | 12 | 62 | | 5 | 96 |
| % | 4,2% | 13,5% | 12,5% | 64,6% | 0,0% | 5,2% | 100% |
| 2 Hébergement d'urgence | 9 | 5 | 12 | 20 | | 14 | 60 |
| % | 15,0% | 8,3% | 20,0% | 33,3% | 0,0% | 23,3% | 100% |
| 3 Foyer d'hébergement | 30 | 53 | 14 | 14 | | 3 | 114 |
| % | 26,3% | 46,5% | 12,3% | 12,3% | 0,0% | 2,6% | 100% |
| 4 Institution | | 1 | | 5 | | 1 | 7 |
| % | 0,0% | 14,3% | 0,0% | 71,4% | 0,0% | 14,3% | 100% |
| 5 Logement inadéquat | 2 | 7 | 12 | 44 | 1 | 3 | 69 |
| % | 2,9% | 10,1% | 17,4% | 63,8% | 1,4% | 4,3% | 100% |
| 6 Famille/Amis | 8 | 15 | 14 | 15 | 1 | 8 | 61 |
| % | 13,1% | 24,6% | 23,0% | 24,6% | 1,6% | 13,1% | 100% |
| 7 Expulsion | 1 | | | 1 | | 3 | 5 |
| % | 20,0% | 0,0% | 0,0% | 20,0% | 0,0% | 60,0% | 100% |
| (vide) | 1 | | 1 | 4 | 1 | 3 | 10 |
| Total général | 55 | 94 | 65 | 165 | 3 | 40 | 422 |
| % | 13,0% | 22,3% | 15,4% | 39,1% | 0,7% | 9,5% | 100% |

L'information sur la durée ayant été demandée sous forme de catégories, il est impossible de calculer des moyennes. Il n'empêche que l'on peut constater clairement que la plus grande part des personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées à Liège le sont depuis longtemps. La durée la plus fréquente est de plus de 2 ans. C'est le cas pour 4 personnes sans-abri sur 10. Cette réalité est encore plus marquée parmi celles qui sont en rue (64%) ou en logement inadéquat (idem). Parmi ceux qui sont hébergés chez des parents ou des amis la moitié sont sans logement depuis plus d'un an. Parmi ceux qui sont en hébergements pour sans-abri, on dénombre 46% qui ont perdu leur logement depuis plus de 2 ans.

En examinant les situations de logement de manière plus détaillée, on remarque le nombre élevé de personnes sans-abri ou sans chez-soi de longue durée parmi les « campeurs » (ce qui indique qu'il ne s'agit pas en majorité de migrants) et parmi les squatteurs.

CHAPITRE 3 : FOCUS SUR QUELQUES GROUPES CIBLES

Après ce tour général des statistiques collectées lors de ce dénombrement ponctuel de personnes sans-abri ou sans chez-soi à Liège, nous allons développer brièvement le portrait statistique de quelques sous-groupes susceptibles de justifier une approche spécifique en termes de prise en charge.

1. Le public « Housing First »

Dans cette étude, nous définissons le groupe cible « Housing First » comme des personnes sans-abri qui sont sans-abri depuis longtemps (plus de deux ans) et qui sont sujettes à des problèmes psychologiques et/ou de dépendance.

Il est désormais acquis depuis plusieurs années que le public qui historiquement a posé le plus de problèmes en matière de réinsertion et de rechutes peut être aidé plus efficacement par une démarche de type « Housing First ». Liège fait partie des villes wallonnes qui développent activement cette approche, de sorte que le dénombrement a un éclairage à donner quant à l'ampleur du public potentiellement concerné. Le public cible des programmes « Housing First » est le public le plus désaffilié, qui nécessite un accompagnement particulièrement intense. Les variables mesurées permettant d'isoler ce public au sein de la population dénombrée, certes frustes, sont la durée du sans-abrisme et le constat concomitant de problématiques soit d'addiction, soit psychiatriques (ou les deux). Nous isolons donc dans nos données cette population sans logement depuis plus de deux ans et présentant au moins un de ces deux problèmes de santé.

Parmi les 165 personnes sans-abri ou sans chez-soi de plus de 2 ans relevées à la fin du chapitre précédent, 117, soit 71%, ont aussi des problèmes psychiatriques, d'addiction ou les deux.

Le public ainsi identifié totalise 117 personnes, soit 27% de l'ensemble des personnes recensées. Cette proportion est sans doute surestimée vu que nous avons constaté précédemment que les catégories ETHOS LIGHT 1, 2 et 3 avaient été mieux couvertes par le dénombrement que les autres catégories. L'estimation de 117 personnes inclut sans doute certaines dont le profil individuel détaillé pourrait ne pas correspondre à des critères « Housing First », au-delà des indicateurs de sélection que nous avons retenus, mais par ailleurs il est tout aussi probable que le défaut de couverture du dénombrement ait laissé dans l'ombre bien d'autres candidats.

Tableau 30. Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Catégorie ETHOS | Public 'Housing First' Nombre | Public 'Housing First' % | Total général de la catégorie |
|------------------------|--|-------------------------------------|--|
| Dans l'espace public | 50 | 52,1% | 96 |
| Hébergement d'urgence | 10 | 16,7% | 60 |
| Foyer d'hébergement | 11 | 9,6% | 114 |
| Institution | 5 | 71,4% | 7 |
| Logement inadéquat | 29 | 42,0% | 69 |
| Famille/Amis | 8 | 13,1% | 61 |
| Inconnu | 4 | 80,0% | 5 |
| Total général | 117 | 27,7% | 422 |

On remarque tout d'abord que cette partie plus sévèrement touchée du public se retrouve dans toutes les catégories ETHOS, mais le nombre le plus important se trouve à la rue. L'autre grand groupe est le logement inadéquat. A l'opposé, c'est en foyer d'hébergement et chez les parents et amis que la proportion est la plus faible.

Tableau 31. Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par catégorie

| Situation de logement | Public 'Housing First' Nombre | Public 'Housing First' % | Total général de la catégorie |
|--|--|-------------------------------------|--|
| 1 Dans l'espace public | 50 | 52,1% | 96 |
| 2a A l'abri de nuit | 10 | 16,9% | 59 |
| 3a En maison d'accueil | 11 | 14,5% | 76 |
| 4a Hôpital général | 1 | 33,3% | 3 |
| 4b Hôpital psychiatrique | 1 | 100% | 1 |
| 4c Prison | 3 | 100 | 3 |
| 5a Squat | 9 | 56,3% | 16 |
| 5b Tente, campement | 12 | 40,0% | 30 |
| 5d Logement sans accès aux besoins de base | 2 | 40,0% | 5 |
| 5e Garage | 2 | 66,7% | 3 |
| 5f Caravane, roulotte | 1 | 20,0% | 5 |
| 5g Autre | 3 | 42,9% | 7 |
| 6 Dans la famille/chez des amis | 8 | 13,1% | 61 |
| 8 Inconnu | 4 | 80,0% | 5 |
| Total général | 117 | | 422 |

Le détail des situations de logement au 28/10/2020 nous renseigne principalement sur les sous-catégories de logements inadéquats, où on voit une prévalence du profil « Housing First » chez plus de la moitié des personnes dénombrées.

Tableau 32. Public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020, par genre

| Catégorie ETHOS | Nombre de femmes | Nombre de hommes | Total public 'Housing First' |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------------------|
| Dans l'espace public | 10 | 39 | 50 |
| Hébergement d'urgence | 1 | 9 | 10 |
| Foyer d'hébergement | 0 | 11 | 11 |
| Institution | 2 | 3 | 5 |
| Logement inadéquat | 11 | 18 | 29 |
| Famille/Amis | 3 | 5 | 8 |
| Inconnu | 1 | 3 | 4 |
| Total général | 28 | 88 | 117 |

Les trois quarts de ce public sont des hommes, mais on voit que le pourcentage de femmes est nettement plus élevé que la moyenne parmi les personnes en logement inadéquat. On trouve ces femmes en particulier dans les squats, où elles sont 5 sur le total de 9 personnes.

L'âge moyen du public « Housing First » s'établit à 43,2 ans, supérieur à l'âge moyen de l'ensemble des personnes sans-abri ou sans chez-soi recensées. Il n'y a pas de différence significative entre hommes et femmes de ce point de vue.

Tableau 33. Age du public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Age | Public 'Housing First' |
|----------------------|------------------------|
| 18 - 25 ans | 3 |
| 26 - 29 ans | 9 |
| 30 - 39 ans | 33 |
| 40 - 49 ans | 38 |
| 50 - 59 ans | 26 |
| 60 - 69 ans | 6 |
| 70 - 79 ans | 1 |
| Inconnu | 1 |
| Total général | 117 |

Un examen par tranche d'âge montre que la plupart ont entre 30 et 59 ans.

Par ailleurs, 101 sur les 117 personnes concernées sont de nationalité belge. Additionnées aux 4 étrangers en séjour permanent, cela représente 90% du public qui est installé en Belgique de manière stable.

Parmi ces personnes, 79 perçoivent un RIS ou équivalent, soit les deux tiers, et 10 reçoivent des indemnités de maladie ou d'invalidité. 16 sont sans revenu (15%). 76 reçoivent une aide du CPAS de Liège.

Tableau 34. Services en contact avec le public « Housing First » parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| En contact avec: | Public 'Housing First' | Age moyen |
|-------------------------|-------------------------------|------------------|
| CPAS Liège | 76 | |
| Autre CPAS | 2 | |
| Centre réfugiés | 0 | |
| SAJ | 3 | 44,6 |
| Maison médicale | 4 | 45 |
| Accueil de jour | 36 | |
| Service social | 17 | 48,8 |
| Accompagnement drogues | 37 | 36,75 |
| Educateurs de rue | 62 | |
| Société logement social | 0 | |
| Total public HF | 117 | 43,2 |

Le tableau ci-dessus fait le point sur les contacts que ce public a avec différents types de services, en gardant à l'esprit que tous les contacts ne sont pas nécessairement connus par les travailleurs sociaux qui ont rempli les fiches, quand les personnes n'ont pas pu être rencontrées le jour du dénombrement.

Le CPAS de Liège accompagne le plus grand nombre d'entre eux, soit les deux tiers. Ce sont ensuite les éducateurs de rue qui en rencontrent le plus. Trois sur 10 fréquentent un accueil de jour, et la même proportion est suivie par un service d'accompagnement drogues. La deuxième colonne indique l'âge moyen quand il diffère sensiblement de la moyenne du groupe : ceux qui fréquentent un service drogues sont plus jeunes. A l'opposé, ceux qui sont accompagnés par un service social, et les quelques-uns inscrits en maison médicale ont un profil un peu plus âgé. On voit à la moyenne d'âge des contacts avec le service d'aide à la jeunesse que c'est en tant que parents qu'ils ont ce contact.

2. Les consommateurs (alcool ou drogues)

Dans la batterie de questions sur la santé des personnes, la question abordant les addictions, rappelons-le, demandait d'indiquer tant les problèmes avérés que les cas où le travailleur social faisait lui-même la supposition d'un tel problème. Il est bien évident que, en particulier avec un tel public, la question du seuil à partir duquel on classe les personnes de cette façon peut être discutée. On tiendra compte de cette limite dans la validité des données lors de l'examen des résultats.

On a vu au point 2.5 ci-dessus que ce groupe compte 185 personnes, représentant 43,8% de l'ensemble des personnes dénombrées. Leur répartition par catégorie ETHOS y a aussi déjà été présentée.

Tableau 35. Public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Santé: (suspicion d') addiction | Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre | Personnes avec une (suspicion d') addiction % | Age moyen |
|---------------------------------|---|--|-------------|
| Femme | 38 | 32,5% | 39,6 |
| Homme | 144 | 48,3% | 41,4 |
| Total | 185 | 43,7% | 41,1 |

(Les pourcentages représentent la proportion d'addicts parmi l'ensemble de la catégorie)

Il s'agit de manière prépondérante d'hommes (77% des consommateurs). La moitié des hommes sans-abri est dans le cas, contre moins d'un tiers parmi les femmes. On observe cependant que si l'âge moyen des hommes ne se distingue pas des autres hommes sans-abri ou sans chez-soi, les femmes consommatrices sont un peu plus jeunes que les autres femmes sans-abri ou sans chez-soi.

Tableau 36. Durée du sans-abrisme du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Durée sans-abrisme/absence de chez-soi | Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre | Personnes avec une (suspicion d') addiction % | Total général |
|--|---|--|---------------|
| < 3 mois | 12 | 21,8% | 55 |
| 4-11 mois | 23 | 24,5% | 94 |
| 1 - 2 ans | 36 | 55,4% | 65 |
| > 2 ans | 103 | 62,4% | 165 |
| A toujours un logement stable (en institution ou en logement sous expulsion) | 1 | 33,3% | 3 |
| Inconnu | 7 | 50,0% | 14 |
| (vide) | 3 | 11,1% | 27 |
| Total | 185 | 43,7% | 422 |

(Les pourcentages représentent la proportion d'addicts parmi l'ensemble de la catégorie)

La tableau ci-dessus nous montre aussi que plus la durée du sans-abrisme et absence de chez-soi est longue, plus la proportion de consommateurs augmente.

Tableau 37. Nationalité du public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Santé: (suspicion d') addiction | Personnes avec une (suspicion d') addiction Nombre | Personnes avec une (suspicion d') addiction % | Total général |
|---------------------------------|---|--|---------------|
| Non Belge | 21 | 15,2% | 138 |
| Belge | 164 | 57,7% | 284 |

(Les pourcentages représentent la proportion d'addicts parmi l'ensemble de la catégorie)

Il s'agit en grande majorité d'une population belge, le taux de consommateurs étant beaucoup plus faible parmi les non-Belges.

Il y a 23 personnes sans aucun revenu parmi les 185 consommateurs (ce qui représente 12,5%), mais ils comptent pour quasiment un tiers de l'ensemble de ceux qui n'ont pas de ressources.

Tableau 38. Services en contact avec le public consommateur parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| En contact avec: | Personnes avec une (suspicion d') addiction | |
|-------------------------|---|-------------|
| | Nombre | Age moyen |
| CPAS Liège | 115 | |
| Autre CPAS | 6 | |
| Centre réfugiés | 0 | |
| SAJ | 4 | |
| Maison médicale | 9 | 46,2 |
| Accueil de jour | 52 | |
| Service social | 28 | 45,6 |
| Accompagnement drogues | 50 | 37,6 |
| Educateurs de rue | 95 | 39,6 |
| Société logement social | | |
| Total | 185 | 41,1 |

Le service qui est en contact avec le plus grand nombre d'entre eux est à nouveau de loin le CPAS. Seule une minorité est suivie par un service d'accompagnement drogues (mais il faut rappeler que « consommation » inclut l'alcool). Ceux qui le sont ont une moyenne d'âge plus basse, à l'inverse de ceux qui vont dans une maison médicale. Les éducateurs de rue sont en contact avec la moitié de ce public.

3. Les jeunes (moins de 25 ans)

Les moins de 25 ans sont peu nombreux dans le dénombrement, ils ne représentent que 9% du total soit un effectif de 39 personnes. Malgré le faible effectif et la prudence à observer d'un point de vue statistique, nous donnons des informations supplémentaires de profil à leur sujet, sachant qu'ils font partie des groupes cibles prioritaires dans les plans d'action en matière de sans-abrisme et absence de chez-soi des prochaines années.

Tableau 39. Jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Groupe jeunes 18-25 ans | Nombre de jeunes 18 - 25 ans | % |
|-------------------------|------------------------------|-------------|
| Femme | 15 | 38,5% |
| Homme | 23 | 59,0% |
| Total jeunes | 39 | 100% |

Les femmes représentent une plus grande proportion dans ce groupe que dans l'ensemble des sans-abri tous âges confondus, puisqu'on passe de 27,7% en général à 38,5% pour les moins de 25 ans. 25 sur 39, soit 64% sont Belges. La structure par nationalité n'est donc pas très différente de la moyenne. En ajoutant 4 personnes étrangères en séjour permanent, il reste 10 jeunes sans-abri de moins de 25 ans qui ne sont pas résidents permanents en Belgique : les jeunes migrants sont donc peu représentés. Un seul a « immigration » comme origine de l'absence de logement.

30 d'entre eux (77%) perçoivent un RIS ou équivalent, alors que 6 n'ont aucun revenu. Aucun d'entre eux ne travaille. Deux reçoivent des allocations de la mutuelle ou de handicap.

Tableau 40. Situation de logement des jeunes de moins de 25 ans sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Catégorie ETHOS | Jeunes 18 - 25 ans Nombre |
|--------------------------|--------------------------------------|
| 1. Dans l'espace public | 5 |
| 2. Hébergement d'urgence | 5 |
| 3. Foyer d'hébergement | 19 |
| 5. Logement inadéquat | 4 |
| 6. Famille/Amis | 5 |
| Inconnu | 1 |
| Total général | 39 |

Le tableau ci-dessus nous montre que la moitié d'entre eux sont dans un foyer d'hébergement, le reste étant réparti entre la plupart des autres catégories (à l'exception des institutions où aucun n'a été recensé).

Tableau 41. Situation de logement détaillée des jeunes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Situation de logement | Jeunes 18 - 25 ans Nombre | Jeunes 18 - 25 ans % |
|--|--------------------------------------|---------------------------------|
| 1 Dans l'espace public | 5 | 12,8% |
| 2a A l'abri de nuit | 5 | 12,8% |
| 3a En maison d'accueil | 9 | 23,1% |
| 3b Dans un centre d'accueil pour victimes de violences | 2 | 5,1% |
| 3c Hébergement de transit | 8 | 20,5% |
| 5a Squat | 1 | 2,6% |
| 5b Tente, campement | 2 | 5,1% |
| 5g Autre | 1 | 2,6% |
| 6 Dans la famille/chez des amis | 5 | 12,8% |
| (vide) | 1 | 2,6% |
| Total des jeunes | 39 | 100% |

Le détail des situations de logement montre à nouveau cette dispersion. Les catégories les plus peuplées sont les maisons d'accueil et les hébergements de transit, ce qui situe près de la moitié de ces jeunes hors du circuit de l'urgence au sens strict.

Tableau 42. Origine de la perte de logement des jeunes de moins de 25 ans parmi les personnes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Origine perte logement | Jeunes 18 - 25 ans Nombre | Jeunes 18 - 25 ans % |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Propriétaire | 3 | 7,7% |
| Fin bail | 2 | 5,1% |
| Logement insalubre | 3 | 7,7% |
| Probl. relationnel | 7 | 17,9% |
| Conflit familial | 12 | 30,8% |
| Probl. Psychique | 2 | 5,1% |
| Perte emploi | 1 | 2,6% |
| Victime violence | 5 | 12,8% |
| Addiction | 4 | 10,3% |
| Sortie institution | 3 | 7,7% |
| Immigration | 1 | 2,6% |
| Force majeure | 2 | 5,1% |
| Total des jeunes | 39 | |

(Plusieurs réponses possibles : le total ne correspond pas à 100%)

Parmi les causes de l'absence de logement, on voit émerger les conflits familiaux et autres problèmes relationnels.

Tableau 43. Durée du sans-abrisme des jeunes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Durée du sans-abrisme et absence de chez-soi | Jeunes 18 - 25 ans Nombre | Jeunes 18 - 25 ans % |
|--|------------------------------|-------------------------|
| < 3 mois | 3 | 7,7% |
| 4-11 mois | 15 | 38,5% |
| 1 - 2 ans | 10 | 25,6% |
| > 2 ans | 6 | 15,4% |
| Inconnu | 5 | 12,8% |
| Total général | 39 | |

Malgré leur âge, 16 jeunes sont sans logement depuis plus d'un an. Il ne s'agit donc pas majoritairement de situations transitoires accidentelles.

La question des addictions a déjà été abordée précédemment via l'âge des consommateurs. Parmi les moins de 25 ans, on en compte 11 (28,2%). 2 ont des problèmes (supposés) psychiatriques.

5 sont passés par un home pour enfants ou adolescents, ce qui représente un pourcentage nettement supérieur à la moyenne (12,8% contre 6% tous âges confondus). 4 ont séjourné en prison.

Tableau 44. Services en contact avec les jeunes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| En contact avec: | Jeunes 18 - 25 ans Nombre | Jeunes 18 - 25 ans % |
|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| CPAS Liège | 18 | 46,2% |
| Autre CPAS | 4 | 10,3% |
| Centre réfugiés | 0 | 0,0% |
| SAJ | 0 | 0,0% |
| Maison médicale | 0 | 0% |
| Accueil de jour | 5 | 12,8% |
| Service social | 0 | 0% |
| Accompagnement drogues | 1 | 2,6% |
| Educateurs de rue | 7 | 17,9% |
| Société logement social | 0 | 0% |
| Total jeunes | 39 | |

Peu sont en contact avec des services d'accompagnement, puisque seul le CPAS émerge dans le tableau ci-dessus, en ne suivant pourtant que moins de la moitié du groupe. On notera en particulier le manque de contact avec le Service d'aide à la jeunesse.

4. Les femmes

Dans les pages qui précèdent, un certain nombre d'analyses ont déjà été présentées pour distinguer les situations des hommes et des femmes, notamment quant aux situations de logement, aux différences d'âge ou au public « Housing First ». Nous complétons ici avec quelques résultats supplémentaires.

Tableau 45. Origine de la perte de logement des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Origine perte logement | Nombre de femmes | % | Total général | % |
|-------------------------------|-------------------------|----------|----------------------|----------|
| Propriétaire | 12 | 10,3% | 52 | 12,3% |
| Fin bail | 11 | 9,4% | 29 | 6,9% |
| Logement insalubre | 14 | 12,0% | 38 | 9,0% |
| Probl. relationnel | 8 | 6,8% | 52 | 12,3% |
| Conflit familial | 13 | 11,1% | 68 | 16,1% |
| Probl. Psychique | 1 | 0,9% | 19 | 4,5% |
| Perte emploi | 0 | 0% | 14 | 3,3% |
| Victime violence | 38 | 32,5% | 41 | 9,7% |
| Addiction | 10 | 8,5% | 53 | 12,6% |
| Dettes | 10 | 8,5% | 33 | 7,8% |
| Sortie institution | 3 | 2,6% | 30 | 7,1% |
| Immigration | 6 | 5,1% | 31 | 7,3% |
| Force majeure | 4 | 3,4% | 5 | 1,2% |
| Total | 117 | | 422 | |

Le tableau ci-dessus montre que l'origine de l'absence de logement est nettement différente chez les femmes. Un tiers d'entre elles ont perdu ou quitté leur logement suite à des violences subies, alors que presque aucun homme n'est dans ce cas. Problèmes relationnels, conflits familiaux, addiction et problèmes psychiques sont nettement moins associés à la perte de logement chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 46. Santé des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Santé | Nombre de femmes | % | Total général | % |
|---------------------|------------------|-------|---------------|-------|
| Problèmes physiques | 27 | 23,1% | 102 | 24,2% |
| Handicap physique | 1 | 0,9% | 16 | 3,8% |
| Handicap mental | 1 | 0,9% | 18 | 4,3% |
| Psychiatrie | 22 | 18,8% | 94 | 22,3% |
| Addiction | 38 | 32,5% | 185 | 43,8% |
| Aucun problème | 44 | 37,6% | 88 | 20,9% |
| Total | 117 | | 422 | |

Le tableau ci-dessus nous montre que les femmes sont plutôt en moins mauvaise santé que les hommes : 37% d'entre elles ne présentent aucun problème de santé, contre seulement 21% dans l'ensemble des personnes sans-abri ou sans chez-soi. Les handicaps sont plus rares que chez les hommes, ainsi que les addictions.

Tableau 47. Passé institutionnel des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Passé institutionnel | Nombre de femmes | % | Total général | % |
|----------------------|------------------|-------|---------------|-------|
| Home enfants | 3 | 2,6% | 25 | 5,9% |
| Psychiatrie | 9 | 7,7% | 41 | 9,7% |
| Prison | 13 | 11,1% | 105 | 24,9% |
| Centre soins ou cure | 17 | 14,5% | 93 | 22,0% |
| Aucun | 30 | 25,6% | 97 | 23,0% |
| Inconnu | 44 | 37,6% | 107 | 25,4% |
| Total | 117 | | 422 | |

Les femmes ont aussi moins souvent un passé en institution que les hommes, en particulier pour les passages en prison ou en centre de cure.

Tableau 48. Présence d'enfants avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Présence d'enfants | Nombre de femmes | % | Total général | % |
|-----------------------------|------------------|-------|---------------|-------|
| Même situation, <12 ans | 31 | 26,5% | 35 | 8,3% |
| Même situation, >12 ans | 10 | 8,5% | 12 | 2,8% |
| Pas même situation, <12 ans | 16 | 13,7% | 25 | 5,9% |
| Pas même situation, >12 ans | 17 | 14,5% | 58 | 13,7% |
| Total | 117 | | 422 | |

Le tableau ci-dessus nous indique le nombre de femmes accompagnées d'enfants (lorsqu'ils sont dans la même situation de logement) ou qui ont des enfants dont elles sont séparées (« pas même situation»). La toute grande majorité des enfants concernés accompagnent leur mère, comme on le voit dans les deux premières lignes. Il est aussi plus souvent fait mention d'enfants de moins de 12 ans qui n'accompagnent pas directement les femmes que pour la moyenne. Par contre, pour les enfants indirectement concernés de plus de 16 ans, la prévalence est peu différente entre hommes et femmes.

Tableau 49. Ressources des femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| Sources de revenus | Nombre de femmes | % | Total général | % |
|--------------------|------------------|-------|---------------|-------|
| Emploi | 4 | 3,4% | 10 | 2,4% |
| Chômage | 1 | 0,9% | 15 | 3,6% |
| Mutuelle | 11 | 9,4% | 39 | 9,2% |
| RIS | 77 | 65,8% | 252 | 59,7% |
| Alloc. handicap | 1 | 0,9% | 12 | 2,8% |
| Travail au noir | 0 | 0% | 3 | 0,7% |
| Aucun revenu | 22 | 18,8% | 75 | 17,8% |
| Total | 117 | | 422 | |

En termes de sources de revenus, les femmes émargent un peu plus souvent au CPAS, et moins souvent au chômage.

Tableau 50. Services en contact avec les femmes sans-abri et sans chez-soi le 29 octobre 2020

| En contact avec: | Nombre de femmes | % |
|-------------------------|------------------|-------------|
| CPAS Liège | 65 | 55,6% |
| Autre CPAS | 6 | 5,1% |
| Centre réfugiés | 1 | 0,9% |
| SAJ | 3 | 2,6% |
| Maison médicale | 6 | 5,1% |
| Accueil de jour | 23 | 19,7% |
| Service social | 10 | 8,5% |
| Accompagnement drogues | 12 | 10,3% |
| Educateurs de rue | 24 | 20,5% |
| Société logement social | 0 | 0% |
| Total | 117 | 100% |

Comme pour les autres publics cibles, c'est avec le CPAS que les femmes ont le plus de contacts, à raison de 55% d'entre elles. Une proportion significative, de l'ordre de 20%, est en contact avec un accueil de jour et/ou les éducateurs de rue.

CHAPITRE 4 : LE DÉNOMBREMENT EN RUE

En parallèle au dénombrement par questionnaire soutenu par la Fondation Roi Baudouin, un comptage en rue a aussi eu lieu la veille, donc la nuit du 28 octobre, de sorte que ce comptage coïncide avec le relevé, dans le questionnaire, du lieu où les personnes dénombrées avaient passé la nuit précédente.

Ce comptage en rue a été effectué selon un modèle inspiré de la pratique bruxelloise de La Strada (aujourd'hui Bruss'help), et avait été expérimenté une première fois à Liège en novembre 2019. Nous l'avons déjà évoqué à titre de validation externe de certains chiffres obtenus via les fiches-questionnaires, nous allons ici en décrire brièvement le processus et les principaux résultats.

Ce comptage en rue a été réalisé sous la coordination du service de prévention et de cohésion sociale de la Ville et grâce à la collaboration du relais social, du CPAS, de la police. Un groupe d'étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège a apporté son concours. Cette collaboration, nécessitant une coordination serrée et une implication forte sur le terrain, a par ailleurs été l'occasion de faire travailler ensemble un certain nombre de partenaires aussi impliqués le lendemain dans le dénombrement par questionnaire.

1.1 L'expérience de 2019

Sur le modèle bruxellois, dès l'expérience de 2019, le centre de Liège a été découpé en secteurs, à chacun desquels était affectée une équipe. Le périmètre couvert s'étend de la gare des Guillemins à l'orée du quartier Saint Léonard, sur l'axe sud-nord, et de la rue Saint-Gilles au Longdoz compris sur l'axe est-ouest. 16 zones ont été définies de telle sorte qu'elles puissent être entièrement parcourues à pied en une heure. En 2019, la police avait tracé ces zones, défini des parcours à leur intérieur pour observer chaque rue sans exception, et vérifié le minutage afin que la tâche soit réalisable sans problème. Ce travail ayant donné satisfaction en 2019, les zones et les parcours ont été repris tels quels.

Par contre, alors que le travail de terrain de 2019 associait systématiquement un policier et un accompagnant civil (travailleur social ou étudiant), les équipes en 2020 étaient toutes en civil, la police prenant en charge certains endroits particuliers, comme les parkings.

Chaque équipe était dotée de fiches, elles aussi inspirées de Bruss'help mais adaptées aux demandes des autorités communales liégeoises, pour consigner les observations en nombre de personnes repérées et quelques caractéristiques de l'environnement où les personnes dormaient.

1.2 Les conditions restrictives de 2020

Il convient de rappeler ici, pour ceux qui liront ce rapport plus tard, que la période de réalisation de ce comptage en rue ne pouvait pas être plus défavorable. En effet, la date avait été décidée plusieurs mois auparavant, en fonction de critères considérant le changement d'heure, veillant à faire le comptage avant l'ouverture des dispositifs hivernaux, et en évitant les congés scolaires. La date du 28 octobre a donc été arrêtée au début de l'été quand la première vague de la COVID semblait derrière

nous. Cependant, dès fin septembre, la pandémie a connu sa deuxième vague qui a eu comme foyer particulièrement dramatique la région liégeoise. Au cours des préparatifs du dénombrement, on a donc vu les conditions de circulation se restreindre puis, peu avant, la déclaration d'un couvre-feu à 22 heures.

Les préparatifs étant déjà très avancés, l'initiative a été maintenue tout en adaptant certaines conditions : extension des parcours d'une demi-heure (de 22h30 à 24h au lieu de 23-24h) pour faciliter le déploiement des équipes depuis des points de départ décentralisés pour éviter le rassemblement d'un trop grand nombre de personnes au même endroit.

Pour un comptage en rue, il n'est pas anodin de mentionner que le soir du comptage, le temps était exécrable avec une pluie battante. Ces conditions ont nécessairement influencé négativement le comptage lui-même, puisque entre l'interdiction de circuler sur la voie publique en vigueur à l'heure du comptage et l'humidité qui décourageait quiconque de rester hors d'un quelconque abri sec, la probabilité d'apercevoir des personnes dormant en rue diminuait considérablement.

Parmi les endroits abrités de la pluie que les personnes sans-abri utilisent régulièrement, on connaît les parkings publics, qui ici faisaient partie de la mission des policiers, tandis que Sécurail sillonnait les gares, autres endroits abrités. Les conditions de couvre-feu, qui faisaient que les rues étaient vides, ont aussi affecté cette stratégie : l'accès aux parkings, le soir, se fait essentiellement en profitant des volets qui se lèvent lorsque les voitures entrent ou sortent. En l'absence des clients des parkings, ceux-ci sont restés inaccessibles aux personnes sans-abri, de telle sorte que personne n'y a été dénombré.

1.3 Les résultats du comptage en rue du 28/10/2020

Malgré ces conditions restrictives, le comptage en rue de 2020 a repéré 74 personnes dormant dans l'espace public, en hausse par rapport aux 61 de 2019. Parmi celles-ci, aucune dans les parkings comme cela vient d'être évoqué, mais 30 à la gare et alentour. On pourrait y ajouter 10 personnes vues en errance dans le centre, connues des équipes pour être sans-abri, mais qui n'étaient pas encore installées pour dormir au moment de l'observation. Les 74 personnes se répartissent en 50 hommes, 3 femmes et 21 indéterminées. Pour l'essentiel, elles ont été vues dans les quartiers des Guillemins, Avroy et Cathédrale, alors que personne n'a été rencontré en Outremeuse.

Les installations ont été décrites comme « légères » dans 15 cas et « moyennes » dans 7 autres. 10 étaient « en plein air », 10 en endroit couvert, 4 dans des endroits « clos et couverts », 4 dans des porches d'immeubles et une dans un sas.

Quatre endroits portaient des traces de consommation d'alcool, un autre de consommation de drogue. A un endroit, des bagages ont été vus sans que la ou les personnes ne soient présentes.

1.4 Chiffres complémentaires

Outre le comptage en rue nocturne, un relevé des tentes et campements a été effectué en journée, à la même période. L'estimation des personnes qui y dorment est de 74.

Les données récoltées auprès des trois abris de nuit ouverts le soir du 28 octobre font état de 46 personnes hébergées, dont 4 femmes. 8 refus ont aussi été mentionnés, faute de place.

1.5 Evaluation

L'évaluation globale de l'opération a été positive malgré les conditions sanitaires et météorologiques. L'implication des services et associations participants a été jugée très positive. Le comptage par Sécurail ne s'est pas fait exactement dans les conditions prévues. L'estimation des tentes et campements est imparfaite par manque de connaissance du terrain et difficulté d'accès à certains campements. Les squats sont tout à fait absents du comptage.

CHAPITRE 5 : FEEDBACK SUR LE DÉNOMBREMENT

Des éléments de feedback provenant des participants au dénombrement ont été collectés de trois manières : un débriefing peu après le déroulement; les réactions orales à la présentation en primeur des premiers résultats; des réactions écrites successives à cette présentation.

Les éléments récoltés sont organisés selon trois aspects : le processus, l'impact de la COVID, les résultats eux-mêmes.

1. Le processus

Le relais social a centralisé les contributions de ses partenaires, dont il est satisfait de la participation. Pour mobiliser les acteurs au-delà de la première ligne, directement concernée, et s'assurer une participation plus large des services généralistes, il est suggéré de prévoir davantage de communication vers l'extérieur, le grand public. Plus d'efforts de mobilisation devront être faits à l'avenir en dehors du secteur d'aide aux personnes sans-abri ou sans chez-soi. L'objectif n'a pas été atteint quant à la participation des hôpitaux, mutuelles et maisons médicales.

Il y a un manque de relais vers les squats et certains campements, où les contacts sont très distendus avec les occupants et les personnes qui leur viennent en aide. Une mise à jour de la connaissance des campements a déjà été lancée dans le sillage du dénombrement.

Il est très difficile de dénombrier les migrants, qui sont très mobiles et réticents à communiquer quelque information que ce soit.

Le CPAS estime ne pas avoir les ressources pour mener de tels projets en plus de son activité quotidienne, et ne pas avoir été entendu lorsqu'il a exprimé son incapacité, vu les circonstances liées à la crise, à fournir le volume de travail demandé. Il estime avoir contribué au projet dans les limites de ce qu'il pouvait raisonnablement investir compte tenu de ses priorités, à savoir les personnes sans-abri plus que les personnes « sans chez-soi ».

Certaines prises d'information dans la fiche-questionnaire pourraient être alignées, dans leur format, avec d'autres initiatives comme les données récoltées par l'IWEPS.

2. Le contexte sanitaire

De l'avis général, il a eu un impact délétère majeur sur le dénombrement. Ceci vaut pour tous les aspects :

- La mobilisation des services participants a été moins efficace par communication vidéo qu'en contact direct.
- Les accueils de jour étant fermés, les contacts avec les bénéficiaires étaient plus rares et limités, de sorte que les informations ont dû être encodées sur base de contacts plus anciens, voire pas encodés du tout pour les personnes perdues de vue pendant la pandémie.
- Les services concernés de la structure hospitalière psychiatrique étaient reconvertis dans la gestion de la pandémie au moment du dénombrement, et n'ont donc pas pu participer.

- Les catégories de personnes sans-abri ou sans chez-soi d'habitude peu visibles l'étaient encore moins en période de pandémie.

3. Les résultats

Les participants au dénombrement actent la convergence entre l'estimation des catégories ETHOS 1 et 2 et les observations du comptage en rue. Les deux approches sont complémentaires.

D'une manière générale, ils estiment correctement représentées les catégories 1, 2 et 3, et apprécient la valeur ajoutée des informations relatives aux profils collectés lors de ce dénombrement. A titre d'exemple, la quantification d'un public susceptible d'être pris en charge par une approche « Housing First » est utile à la définition des politiques en la matière.

Pour ces participants au dénombrement, travailleurs de terrain connaissant bien la situation, les chiffres présentés ne révélaient pas de grandes surprises.

Ils relèvent le fait que les catégories de « sans-abrisme caché » sont très sous-estimées d'autant que les conditions les rendaient encore moins visibles. Ceci est vrai aussi pour les femmes sans-abri, habituellement moins visibles. Les squats sont aussi de toute évidence sous-estimés.

La difficulté à comptabiliser les détenus subsistera toujours car on ignore le plus souvent la date de leur sortie, donc leur « éligibilité » pour le critère des 30 jours.

Les travailleurs sociaux soulignent qu'ils ont peu d'information à propos de l'état de santé des personnes suivies par le personnel médical au sein des mêmes services.

Il y a une préoccupation quant à l'impact de ces données sur la prise en charge effective du sans-abrisme et absence de chez-soi.

CONCLUSION

1. Le nombre de personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège

Au total, 422 adultes sans-abri ou sans chez-soi ont été recensés à Liège le 29 octobre 2020, selon les critères de définition de la typologie internationale ETHOS LIGHT. Ces 422 adultes étaient accompagnés de 78 enfants, qui partagent les mêmes conditions de logement.

Ces données ont été collectées dans des conditions extrêmement difficiles, en pleine crise du COVID-19, dans une région fortement marquée par les contaminations. La participation du CPAS et des institutions au dénombrement a été fortement limitée, ce qui a pour conséquence une sous-estimation évidente du nombre de personnes sans-abri ou sans chez-soi recensées. L'analyse des résultats du dénombrement par les services de terrain qui y ont participé révèle que seules les catégories 1 (personnes qui dorment dans l'espace public), 2 (personnes accueillies en hébergement d'urgence) et 3 (personnes en maison d'accueil, en refuge pour victimes de violences ou en logement de transit) peuvent être considérées comme estimées de façon raisonnable.

Le tableau ci-dessous répartit les personnes sans-abri ou sans chez-soi dénombrées entre les différentes situations délimitées par ETHOS LIGHT.

Tableau 2. Situation de logement la nuit du 28 octobre 2020

| Catégorie ETHOS LIGHT | Adultes | | Nombre d'enfants <12 ans | | Nombre d'enfants > 12 ans | |
|--------------------------|------------|-------------|--------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
| | Adultes | % | <12 ans | % | > 12 ans | % |
| 1 Dans l'espace public | 96 | 22,7% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 2 Hébergement d'urgence | 60 | 14,2% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 3 Foyer d'hébergement | 114 | 27,0% | 53 | 91,4% | 9 | 45,0% |
| 4 Institution | 7 | 1,7% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| 5 Logement inadéquat | 69 | 16,4% | 0 | 0% | 4 | 20,0% |
| 6 Famille/Amis | 61 | 14,5% | 5 | 8,6% | 2 | 10,0% |
| Total ETHOS LIGHT | 407 | | 58 | | 15 | |
| 7 Expulsion | 5 | 1,2% | 0 | 0% | 5 | 25,0% |
| Inconnu | 10 | 2,4% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Total général | 422 | 100% | 58 | 100% | 20 | 100% |

Le taux de couverture étant variable selon les catégories, on ne peut tirer de conclusions sur les proportions de composition de la population sans-abri et sans chez-soi liégeoise.

Dans ces données, la catégorie "**dans l'espace public**", estimée à une centaine de personnes, représente un fort pourcentage, quasiment une personne recensée sur quatre. Ces personnes sans-abri, particulièrement visibles dans le centre-ville liégeois, ont aussi fait l'objet d'une tentative de quantification via un comptage en rue, dont les ordres de grandeur tendent à confirmer l'estimation obtenue ici. Le nombre de personnes en hébergement d'urgence est quant à lui essentiellement

déterminé par le nombre de places disponibles, à nouveau dans une situation exceptionnelle compte tenu des mesures sanitaires.

La catégorie la plus nombreuse est celle des personnes **en foyer d'hébergement** (maison d'accueil, logement de transit ou refuge pour victimes de violences). Outre les 114 adultes recensés, c'est aussi là que l'on trouve la toute grande majorité des enfants, qui accompagnent le plus souvent des femmes victimes de violences. Femmes et enfants se retrouvent le plus souvent en logement de transit, tandis que les maisons d'accueil comptent essentiellement des hommes. Les maisons d'accueil non agréées n'ont pas pu être incluses dans le dénombrement.

Les sorties d'**institution** (comme les institutions de soins psychiatriques) sont très peu nombreuses, le comptage ayant été quasiment impossible dans des services sanitaires plongés dans l'urgence COVID.

Parmi les **logements inadéquats**, dans lesquels on trouve une septantaine d'adultes et quatre enfants, les situations concrètes sont multiples : squats (impossibles à recenser complètement dans ces conditions), campements (partiellement couverts malgré les réticences des migrants en transit de donner quelque information que ce soit), garages, voitures, roulottes. Ces réalités émergent grâce à ce projet, mais probablement pas dans toute leur ampleur.

La proportion de personnes en situation de "**sans-abrisme caché**" (c-à-d hébergées chez des parents ou amis) est nettement inférieure à ce qui a pu être observé dans les autres villes qui ont participé au dénombrement. Même conclusion quant aux **expulsions** en cours. Elles étaient légalement suspendues en raison de la situation sanitaire, mais malgré cela, leur nombre est nettement inférieur à Liège par rapport aux autres villes, ce qui ne correspond pas forcément à une différence objective sur le terrain.

2. Les profils des personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège

En termes de production de données objectivées, le nombre importe en soi, mais les éléments de profil sont tout aussi fondamentaux. Ils permettent de percevoir les nuances parmi les situations – et donc, les besoins – des différents sous-groupes dont est constitué le public sans-abri et sans chez-soi. Ces éléments de profil sont donc de première importance au niveau local, pour orienter la prise en charge en fonction des besoins. De ce point de vue, ce sont les détails présentés dans le corps du rapport qui apportent une valeur ajoutée pour les acteurs locaux. C'est le principal enseignement du dénombrement à Liège, compte tenu des limites du comptage proprement dit.

Le rapport met en évidence quelques groupes cibles, susceptibles de justifier une réflexion en termes de prise en charge spécifique. Il ne s'agit ni de réduire le tableau à ces seuls sous-groupes, ni de stigmatiser les personnes en situation de précarité avec quelques caractéristiques plus ou moins largement répandues. Chaque personne doit être considérée avec l'ensemble de ses caractéristiques, qui influencent à la fois son parcours et les solutions pertinentes à apporter.

On retiendra, comme caractéristiques du public recensé à Liège, qu'il compte 30% de femmes, soit une proportion comparable aux autres villes. Elles sont majoritaires parmi les personnes en logement

de transit, où elles sont aussi souvent accompagnées d'enfants. Pour un tiers des femmes dénombrées, l'expérience de violences subies figure parmi les causes de la perte de logement.

78 enfants ont été dénombrés comme sans-abri ou sans chez-soi à Liège. Il s'agit donc d'enfants qui partagent les mêmes conditions de logement que leur(s) parent(s). Ce chiffre est aussi sans doute sous-estimé.

45% des personnes sans-abri et sans chez-soi à Liège ont moins de 40 ans, 15% ont moins de 30 ans. Cela laisse une forte proportion de personnes au-delà des 50 ans. Si l'on regarde de plus près les jeunes de moins de 25 ans, on ne peut qu'être marqué par la proportion de ceux qui sont sans logement depuis plus d'un an, malgré leur jeune âge.

Le public recensé est constitué aux deux tiers de Belges, auxquels on peut ajouter au moins les 10% de personnes d'origine étrangère en séjour permanent. Ces données relativisent l'importance des migrants, notamment en transit, au sein de la population de sans-abri et sans chez-soi. Par contre, la proportion de personnes d'origine étrangère est plus élevée parmi ceux qui utilisent les structures d'hébergement d'urgence, où la proportion de personnes sans document de séjour atteint les 25%.

La durée du sans-abrisme à Liège peut être qualifiée d'élevée, dans l'ensemble : pas moins de 40% des personnes dénombrées sont sans logement depuis plus de deux ans. C'est particulièrement le cas de celles qui se trouvent dans les situations de vie les plus difficiles : en rue et en logement inadéquat, pas moins de 60% des personnes sont sans-abri ou sans chez-soi depuis deux ans ou plus.

Autre élément frappant : les proportions élevées de problématiques d'addiction (43%) et de santé mentale (22,3%). La sous-représentation des personnes en situation de sans-abrisme caché influence très probablement ces pourcentages élevés, mais en chiffres absolus, ces problématiques émergent aussi clairement (respectivement 185 personnes avec une problématique d'addiction et 94 personnes avec une problématique de santé mentale).

L'absence de logement depuis plus de deux ans, combinée à l'indication de problèmes psychiques et/ou d'addiction, permet d'identifier un public potentiel pour une prise en charge de type « Housing First » qui s'élève à 117 personnes. Ceci tend à confirmer une prévalence élevée, dans le public sans-abri et sans chez-soi liégeois, de personnes sans-abri « chroniques » et de « diagnostics multiples », qui nécessiteraient évidemment une confirmation au niveau individuel de leur éligibilité pour une prise en charge de type « Housing First ».

3. Enseignements à tirer

Le premier enseignement qui s'impose est que la pandémie a indéniablement eu un impact négatif sur l'exercice de dénombrement des personnes sans-abri et sans chez-soi. Le deuxième enseignement est que, compte tenu de la charge de travail que représente un tel dénombrement pour les CPAS, il convient de définir d'emblée avec ceux-ci les conditions de leur participation. À cet égard, un accord officiel, tant de la ville que de la part du CPAS concerné, sont nécessaires. Par ailleurs, bien qu'elle ait été endossée scientifiquement et politiquement aux niveaux européen et fédéral, il n'y a pas encore de consensus au niveau local sur l'usage de la typologie ETHOS.

L'utilisation d'un cadre méthodologique commun pour l'ensemble du territoire belge, qui permettrait de s'appuyer sur des données comparables récoltées régulièrement, reste dans ce sens un défi.

27 services, organisations et associations ont participé au dénombrement le 29 octobre, et se sont impliqués dans sa préparation. En réalité il y en a eu bien davantage mais non repris ici, soit parce que les données qu'ils avaient collectées ont été centralisées, soit parce qu'ils avaient accepté de participer mais en ont été empêchés concrètement par la situation sanitaire. Il s'agit bien évidemment d'une mobilisation de tout un réseau de partenaires liégeois qu'il faut saluer et remercier. La difficulté de mobiliser des acteurs plus périphériques au secteur d'aide aux sans-abri, certainement liée à la crise sanitaire, indique aussi un chantier supplémentaire pour l'avenir. Le déroulement du projet met aussi en évidence la charge considérable qui pèse sur les épaules de la coordination du projet, ici assurée par le service de prévention et de cohésion sociale, dont il faut saluer les efforts. Si de nouveaux dénombrements étaient envisagés dans un contexte de grande ville comme Liège il faut en tenir compte.

Le sans-abrisme pourrait être assimilé à un iceberg. En général, seule la partie émergée de l'iceberg est visible et la plus grande part du problème reste invisible. La méthode mise en place vise à compter toutes les personnes en contact avec les services et organisations, le plus largement possible. Cette première expérience a permis de mettre à jour les éléments de profil des personnes comptées, sans révéler complètement la partie cachée de l'iceberg.

L'expérience dans l'ensemble des villes nous enseigne, en ce qui concerne le processus, la nécessité de l'appui d'une équipe de recherche pour la mise en place et les explications des méthodes ainsi que pour garantir la confidentialité des données, conditions nécessaires à la confiance de tous les partenaires impliqués, et des personnes recensées elles-mêmes. La méthode peut et doit encore être améliorée pour que la perception du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi soit la plus complète possible.

RÉFÉRENCES

Demaerschalk, E., & Hermans, K. (2020). Dak- en thuislozentelling Leuven.

Demaerschalk, E., Italiano, P., Mondelaers, N., Steenssens, K., Schepers, W., Bircan, T., Nicaise, I., Van Regenmortel, T., Jacquemain, M., & Hermans, K. (2018). MEHOBEL - MEASURING HOMELESSNESS IN BELGIUM. 1-181.

Demaerschalk, E., Steenssens, K., Van Regenmortel, T., & Hermans, K. (2018). Dakloosheid geen exclusief stedelijk fenomeen. 1 op 13 OCMW cliënten heeft geen huis. <https://sociaal.net/achtergrond/dakloosheid-geen-exclusief-stedelijk-fenomeen/>

MPHISIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) (2009) Final Technical Implementation Report. <http://www.trp.dundee.ac.uk/research/mphasis/>

ANNEXE 1 : LA TYPOLOGIE ETHOS

ETHOS

EUROPEAN TYPOLOGY OF HOMELESSNESS AND HOUSING EXCLUSION

What is ETHOS?

ETHOS is the European Typology of Homelessness and Housing Exclusion. It was developed by FEANTSA as a transnational framework definition for policy and practice purposes. It provides a shared language for transnational exchange. It does not attempt to harmonise national definitions of homelessness in Europe.

ETHOS classifies living situations that constitute homelessness or housing exclusion. ETHOS identifies 4 main categories of living situation: Rooflessness, Houselessness, Insecure Housing and Inadequate Housing. These conceptual categories are divided into 13 operational categories that can be used for different policy purposes, such as mapping the problem of homelessness, as well as developing, monitoring and evaluating policies.

| | OPERATIONAL CATEGORY | LIVING SITUATION | GENERIC DEFINITION |
|---------------------|----------------------|--|--|
| Conceptual Category | ROOFLESS | 1 People Living Rough | 1.1 Public space or external space Living in the streets or public spaces, without a shelter that can be defined as living quarters |
| | | 2 People in emergency accommodation | 2.1 Night shelter People with no usual place of residence who make use of overnight shelter, low threshold shelter |
| | HOUSELESS | 3 People in accommodation for the homeless | 3.1 Homeless hostel 3.2 Temporary accommodation 3.3 Transitional supported accommodation Where the period of stay is intended to be short term |
| | | 4 People in Women's Shelter | 4.1 Women's shelter accommodation Women accommodated to experience of domestic violence and where the period of stay is intended to be short term |
| | | 5 People in accommodation for immigrants | 5.1 Temporary accommodation/reception centres 5.2 Migrant workers accommodation Immigrants in reception or short term accommodation due to their immigrant status |
| | | 6 People due to be released from institutions | 6.1 Penal institutions 6.2 Medical institutions (*) 6.3 Children's institutions/ homes No housing available prior to release Stay longer than needed due to lack of housing No housing identified (e.g. by 18th birthday) |
| | | 7 People receiving longer-term support (due to homelessness) | 7.1 Residential care for older homeless people 7.2 Supported accommodation for formerly homeless people Long stay accommodation with care for formerly homeless people (normally more than one year) |
| | INSECURE | 8 People living in insecure accommodation | 8.1 Temporarily with family/friends 8.2 No legal (sub)tenancy 8.3 Illegal occupation of land Living in conventional housing but not the usual place of residence due to lack of housing Occupation of dwelling with no legal tenancy illegal occupation of a dwelling Occupation of land with no legal rights |
| | | 9 People living under threat of eviction | 9.1 Legal orders enforced (rented) 9.2 Re-possession orders (owned) Where orders for eviction are operative Where mortgagee has legal order to re-possess |
| | | 10 People living under threat of violence | 10.1 Police recorded incidents Where police action is taken to ensure place of safety for victims of domestic violence |
| | INADEQUATE | 11 People living in temporary/non-conventional structures | 11.1 Mobile homes 11.2 Non-conventional building 11.3 Temporary structure Not intended as place of usual residence Makeshift shelter, shack or shanty Semi-permanent structure hut or cabin |
| | | 12 People living in unfit housing | 12.1 Occupied dwellings unfit for habitation Defined as unfit for habitation by national legislation or building regulations |
| | | 13 People living in extreme over-crowding | 13.1 Highest national norm of overcrowding Defined as exceeding national density standard for floor-space or useable rooms |

Note: Short stay is defined as normally less than one year; Long stay is defined as more than one year.

(*) Includes drug rehabilitation institutions, psychiatric hospitals etc.

ANNEXE 2 : LA TYPOLOGIE ETHOS LIGHT

ETHOS Light

EUROPEAN TYPOLOGY OF HOMELESSNESS AND HOUSING EXCLUSION

A Harmonised Definition of Homelessness for Statistical Purposes

Sometimes referred to as ETHOS 'Light', this is a version of the ETHOS typology developed in the context of a 2007 European Commission study: *Measurement of Homelessness at European Union Level*. It is a harmonised definition of homelessness for statistical purposes. It is a pragmatic tool for the development of homelessness data collection, rather than a conceptual and operational definition to be used for a range of policy and practice purposes.

| OPERATIONAL CATEGORY | | LIVING SITUATION | | DEFINITION |
|----------------------|---|------------------|---|---|
| 1 | People living rough | 1 | Public spaces / external spaces | Living in the streets or public spaces without a shelter that can be defined as living quarters |
| 2 | People in emergency accommodation | 2 | Overnight shelters | People with no place of usual residence who move frequently between various types of accommodation |
| 3 | People living in accommodation for the homeless | 3 | Homeless hostels | Where the period of stay is time-limited and no long-term housing is provided |
| | | 4 | Temporary accommodation | |
| | | 5 | Transitional supported accommodation | |
| | | 6 | Women's shelters or refuge accommodation | |
| 4 | People living in institutions | 7 | Health care institutions | Stay longer than needed due to lack of housing |
| | | 8 | Penal institutions | No housing available prior to release |
| 5 | People living in non-conventional dwellings due to lack of housing | 9 | Mobile homes | Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence |
| | | 10 | Non-conventional buildings | |
| | | 11 | Temporary structures | |
| 6 | Homeless people living temporarily in conventional housing with family and friends (due to lack of housing) | 12 | Conventional housing, but not the person's usual place of residence | Where the accommodation is used due to a lack of housing and is not the person's usual place of residence |